

Troisième séance, jeudi 12 février 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Projet de loi N° 94 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi N° 102 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi N° 102 portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande adoptée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Motion d'ordre Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin (demandant l'application de la procédure urgente pour le traitement de la motion M1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin [crise économique, affectation de moyens de relance]); dépôt et développement, prise en considération. – Motion M1046.08 Emmanuelle Kaelin-Murith/Jacques Vial (création d'un fonds d'équipement sportif); prise en considération. – Postulat P2028.08 René Thomet/Carl-Alex Ridoré (réalisation et exploitation d'infrastructures sportives d'envergure cantonale); prise en considération. – Postulat P2025.07 Solange Berset/Nadine Gobet (dixième année linguistique); prise en considération. – Motion M1052.08 Xavier Ganioz/Jean-Pierre Siggen (chèque-formation fribourgeois: garantir l'émancipation par le savoir); prise en considération.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 député-e-s; absents: 12.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Claude Chassot, Claudia Cotting, Joe Genoud, Bernadette Hänni-Fischer, Patrice Jordan, Christa Mutter, Valérie Piller, Roger Schuway, Yvonne Stempfél-Horner et Martin Tschopp; sans: Rudolf Vonlanthen.

M^{me} et MM. Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusé-e-s.

Projet de loi N° 94

portant adhésion du canton de Fribourg à la convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009)¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Das Regionale Schulabkommen (RSA) gibt es bereits seit 1975. Seither wurde es viermal revidiert und der Entwicklung angepasst. Das heute gültige Abkommen stammt aus dem Jahr 2000. Die Konkordatskantone Aargau, Basel-Stadt, Basel-Land, Bern, Freiburg, Luzern, Solothurn, Zürich und neu das Wallis ermöglichen den Auszubildenden der Abkommensregionen den Besuch von Schulen zu einheitlich festgelegten Kantonsbeiträgen.

Das RSA muss revidiert werden, da für verschiedene Schulen sonst Doppelspurigkeiten existieren, die jetzt aus dem bestehenden Konkordat wegfallen. Es geht dabei um die Berufsschulen, da haben wir ja bereits ein eigenes Konkordat verabschiedet und es geht ebenfalls um die Fachhochschulen, die ebenfalls jetzt neu separat geregelt sind. Der Geltungsbereich des neuen RSA umfasst somit die obligatorischen Schulen und die Fachmittelschulen, sowie die Kollegien. Die Kantone fixieren dabei ihr Angebot nach dem A-la-carte-Prinzip, d.h. sie setzen die Schulen, für welche sie die Aufnahme ausserkantonaler Schüler anbieten, auf eine entsprechende Liste. Diese Listen können Sie übrigens im Internet konsultieren, sie sind publiziert. Neu wird der Kanton Wallis der Nordwestschweizerischen ErziehungsdirektorInnenkonferenz (NW-EDK) und somit dem RSA beitreten. Gemäss einer Information von Frau Staatsrätin Chassot in der Kommission hat auch der Kanton Jura ein Interesse am Beitritt signalisiert.

Das Abkommen ist für den Kanton Freiburg vor allem aus folgenden Gründen wichtig: Es ist für den Seebzirk im Bereich der Volksschule sehr wichtig, da ein reger Austausch mit dem Kanton Bern stattfindet. Die Bildungsmöglichkeiten sind ebenfalls für junge Spitzensportler und Künstler, die in anderen Kantonen begleitend zu ihrer Aktivität Schulen besuchen, wichtig, und vor allem auch für den Sprachaustausch im 10. Schuljahr.

Auf die finanziellen Auswirkungen gehe ich hier nicht weiter ein. Sie sind in der Botschaft ausführlich dargelegt. Aufwand und Ertrag sind für den Kanton von der

¹ Message pp. 126ss.

Anzahl Schüler abhängig, die ausserhalb des Kantons im Prinzip Schulen besuchen, respektiv zu uns in den Kanton kommen. Unter den Kantonen werden aber neu die effektiven Kosten verrechnet, wie das auch bei den anderen Konkordaten, z.B. bei der Berufsbildung, der Fall ist.

In der Kommission gab es noch eine Bemerkung, respektive Diskussion zum Artikel 20 des Abkommens: In Absatz 1 könnte man glauben, dass man bei zukünftigen Revisionen den betreffenden Regierungen der Kantone die Kompetenz erteilen würde, in Eigenregie die Veränderungen vorzunehmen. Das ist nicht der Fall. In der Kommission wurde bestätigt, dass selbstverständlich die Ratifizierungsverfahren, wie sie bestehen, durchlaufen werden müssen. Das heisst, auch bei zukünftigen Änderungen des Konkordats wird der Grosse Rat im Kanton Freiburg ja oder nein sagen. Die Kommission begrüsst die Revision vollumfänglich, empfiehlt Ihnen Eintreten und mit 12 zu 0 Stimmen die Annahme des Gesetzesentwurfes.

La Commissaire. La convention scolaire régionale qui vous est soumise ce matin concerne l'accueil réciproque d'élèves et le versement des contributions dans le cadre de la Suisse du nord-ouest. Cette convention a une longue tradition pour le canton de Fribourg puisqu'il y a en effet participé dès le départ, en 1975. En fonction des évolutions et des expériences observées dans le domaine de la formation, elle a été révisée à quatre reprises et, à quatre reprises, ce Grand Conseil l'a ratifiée, la dernière fois en 2003.

Cette convention permet la fréquentation d'écoles à tous les niveaux – école infantine, école obligatoire, écoles du secondaire II générale et professionnelle, écoles du tertiaire universitaire et non universitaire. De nombreux élèves des deux parties linguistiques ont pu au cours des dernières années bénéficier de cette convention; ils étaient 255 en 2007. Les trente années qui nous séparent de la première version de la convention scolaire régionale ont cependant vu naître et se développer de nombreux accords qui couvrent tout le territoire suisse et à auxquels tous les cantons ont adhéré: accord sur les Hautes écoles spécialisées, accord sur les Ecoles professionnelles, accord sur les Ecoles professionnelles supérieures. Le choix politique dès lors retenu dans l'accord régional est de ne prendre que les formations qui ne sont pas réglementées dans un accord national. La future convention scolaire ne sera dès lors utilisée que pour l'accueil réciproque d'élèves de l'école obligatoire, y compris l'école infantine, et du secondaire II général. Mais cela ne modifiera pas la situation individuelle des élèves et étudiants des autres domaines, qui pourront utiliser, pour la scolarisation extracantonale, les autres accords nationaux.

Une telle modification a cependant entraîné une révision générale de la convention, qui vous est soumise aujourd'hui. Cette convention, le rapporteur l'a dit, est importante pour le canton de Fribourg puisqu'elle est notamment utilisée pour les dixièmes années linguistiques, pour des élèves devant fréquenter une filière sport-art-études, pour des solutions passerelles ou pour des années préparatoires. Le système à la base reste cependant le même, le système dit «à la carte». Chaque canton décide des écoles qu'il propose sur la liste ainsi

que de celles, extracantonales, qu'il juge utiles pour ses élèves. Avec l'arrivée du canton du Valais dans cette convention, nous aurons un accord intercantonal qui comprend trois des quatre cantons bilingues du pays, ce qui nous devrait faciliter les échanges linguistiques. La convention scolaire entrera en vigueur à la prochaine rentrée 2009, puisque les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Argovie et Lucerne l'ont d'ores et déjà ratifiée et que le quorum est dès lors atteint.

Je me réjouis de l'extension de cette offre que cela permettra pour les deux parties linguistiques de notre canton et je vous invite dès lors à entrer en matière et à accepter la convention telle qu'elle vous est proposée.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Il s'agit, dans ce projet de loi, de la reconduction et de l'extension d'accords ayant fait leurs preuves et l'on ne peut que s'en réjouir. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra la dynamique de cette loi et encourage les autorités compétentes à rechercher son application vers d'autres cantons et, par là, d'en limiter les exceptions. Ces considérations faites, nous vous demandons d'accepter ce projet de loi.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion begrüsst den vorliegenden Gesetzesentwurf und wird von der Nordwestschweizerischen ErziehungsdirektorInnenkonferenz (NW-EDK) vorgelegten Totalrevision des Regionalen Schulabkommens zustimmen. Wir begrüssen die darin vorgeschlagenen Neuerungen, insbesondere die rechtliche Gleichstellung der Auszubildenden. Die Beibehaltung des A-la-carte-Prinzips und einheitlicher, kostendeckender Kantonsbeiträge erachten wir als angebracht.

Es ist von grösster Bedeutung, dass das erweiterte Ausbildungsangebot dieses Abkommens auch weiterhin von Freiburgerinnen und Freiburgern genutzt werden kann; sei dies für den Besuch eines 10. partnersprachlichen Schuljahres oder den Besuch gewisser ausserkantonaler schulischer Einrichtungen, welche in unserem Kanton nicht angeboten werden. Davon profitieren auch diverse Nachwuchstalente, welche ihre schulische Ausbildung wegen ihrer sportlichen oder kulturellen Weiterentwicklung in einen anderen Kanton verlegen müssen, um optimal gefördert werden zu können.

Die finanziellen Auswirkungen bleiben für unseren Kanton de facto die gleichen. Die vom Staatsrat ins Auge gefasste Aufteilung der Schul- und Lohnkosten zwischen Kanton und Gemeinden, bzw. OS-Kreisen, ist zweckmässig.

Natürlich liegt es nicht in unserer Kompetenz, dieses Abkommen auf möglichst viele Kantone auszudehnen. Ich bin aber sicher, dass unsere Erziehungsdirektorin als Präsidentin der ErziehungsdirektorInnenkonferenz ihren Einfluss diesbezüglich geltend machen wird. Insbesondere wäre eine Ausdehnung auf die Romanie sehr zu begrüssen. Dies scheint ja bereits Früchte getragen zu haben, wie wir vorhin gehört haben, da der Kanton Jura sehr interessiert daran ist.

In diesem Sinn empfehlen wir Eintreten und werden diesem Gesetzesentwurf zustimmen.

Glaser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du message du Conseil d'Etat sur le projet de loi portant sur l'adhésion du canton de Fribourg à la convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement des contributions. Cette convention nous engage à accueillir les élèves des cantons partenaires, à leur garantir une égalité de traitement et à participer aux frais de scolarité selon un barème commun. De plus, cette convention est très importante pour notre canton. Elle contribue à un grand nombre d'avantages, dont le principal est de permettre aux jeunes d'effectuer une dixième année d'échange linguistique entre notre canton et les cantons partenaires.

Le groupe libéral-radical soutient unanimement l'entrée en matière et le projet de loi dans la version du Conseil d'Etat et vous demande de faire de même.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei begrüsst das revidierte Regionale Schulabkommen. Es bringt eine wesentliche Vereinfachung und klarere Abgrenzung der Regelung für eine Bewilligung des ausserkantonalen Schulbesuchs. Die Harmonisierung mit den bestehenden nationalen Vereinbarungen ist ein wesentlicher Vorteil.

Einstimmig beantragt die Fraktion der SVP das Eintreten auf den Gesetzesentwurf.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche donne également son aval, avec un certain enthousiasme, à ce projet d'adhésion du canton de Fribourg à cette convention scolaire régionale. Je ne vais pas rallonger le débat, mes arguments étant à peu près tous ceux évoqués par le collègue Marbach, en me réjouissant particulièrement du fait que cette convention permet ce développement de la dixième année de scolarité, que le regret que nous pourrions avoir, c'est effectivement qu'il n'y ait pas un tel concordat qui touche aussi tous les cantons romands. Une autre chose nous réjouit c'est la possibilité qu'elle offre pour suivre des cours ou des structures scolaires qui n'existent pas dans notre canton, notamment des filières sport-études, etc.

Donc, notre groupe souscrit à ce concordat.

Le Rapporteur. Ich stelle fest, dass Eintreten nicht bestritten ist und alle Fraktionen das Konkordat, d.h. den Beitritt zu der Vereinbarung unterstützen und ich habe ansonsten keine weiteren Bemerkungen.

La Commissaire. Je souhaite à mon tour remercier l'ensemble des intervenants qui, au nom de leur groupe, ont donné leur accord à cette convention. Je me permettrai deux observations. Nous aurons l'occasion de parler en fin de matinée de la dixième année linguistique. Cela fait partie évidemment du dispositif en notre faveur pour pouvoir faciliter cette dixième année linguistique. En fait, pour la Suisse romande, un tel accord existe. Nous l'avons signé en 2005 et il est applicable depuis l'année 2005–2006. C'est un accord qui était de la compétence du Conseil d'Etat mais qui nous permet aussi, notamment pour tous les élèves de

la partie alémanique qui voudraient faire une dixième année linguistique, de trouver une solution en Suisse romande également et qui permet par ailleurs à des élèves francophones de fréquenter également des écoles de Suisse romande pour les filières sport-art-études.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

La Commissaire. Comme indiqué, le souhait du Conseil d'Etat est de pouvoir la faire entrer en vigueur à la prochaine rentrée scolaire.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation du résultat de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE,

UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 84.*

Projet de loi N° 102 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS)

et

Projet de loi N° 102 portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande adoptée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière²

Le Rapporteur. Die Botschaft Nr. 102 umfasst zwei Gesetzesvorlagen, nämlich den Beitritt des Kantons Freiburg zu HarmoS und zur Westschweizer Schulvereinbarung. Die beiden Konkordate haben die Harmonisierung der Schulstrukturen zum Gegenstand, wobei die Westschweizer Vereinbarung etwas weiter geht als die Schweizerische HarmoS-Vereinbarung.

Welches sind eigentlich die Konsequenzen eines Beitrittes des Kantons Freiburg zu diesen Konkordaten? Betrachtet man den Inhalt des HarmoS-Konkordats, gibt es eigentlich gar keine Differenzen mehr. Unsere gesetzlichen Bestimmungen berücksichtigen die Harmonisierungsbestrebungen des Bundes praktisch vollumfänglich. Durch die Einführung des zweiten Kindergartenjahres, das wir bereits beschlossen haben, wurde dabei die wichtigste Differenz ausgeräumt. Der Beitritt des Konkordates wird somit eigentlich zur Formsache.

Das Inkrafttreten des Konkordates ist allerdings aus sprachpolitischer Sicht nicht zu unterschätzen, da das Erlernen der Partnersprache und Frühenglisch in Artikel 4 des Konkordates geregelt ist. Der von der Schweizer Vereinbarung festgelegte Rahmen ermöglicht zudem eine bessere Abstimmung zwischen den Sprachgemeinschaften unseres Kantons, da gemeinsame Zielsetzungen für die obligatorische Schule festgelegt werden können und gesamtschweizerische Bildungsstandards erarbeitet werden.

Die Kommission hat sich bezüglich des Inkrafttretens informieren lassen. Hierzu folgendes: HarmoS tritt in

Kraft, wenn zehn Kantone das Konkordat ratifiziert haben. Zum Zeitpunkt der Diskussion waren es acht. Inzwischen wissen wir, dass Genf dazugekommen ist, also sind es neun Kantone. Mit dem Kanton Freiburg sind es vermutlich zehn Kantone, die, wenn Sie heute zustimmen, das Konkordat annehmen und somit würde es dann in Kraft treten.

Es gab auch immer wieder Diskussionen um die Allgemeingültigkeits-Erklärung solcher Abkommen. Damit das Konkordat für allgemeingültig erklärt werden kann, braucht es vom Bund nach Artikel 48a BV ein Ausführungsgesetz. Es ist also nicht so, wie oft behauptet, dass HarmoS für alle Kantone einfach gilt, sobald – die Zahl wurde oft zitiert – 18 Kantone das Konkordat angenommen hätten. Die Harmonisierungsvorschrift der Verfassung allerdings bleibt natürlich bestehen. Die Kantone, welche HarmoS nicht beitreten, können aber selbstverständlich auch ohne Konkordat harmonisieren. Es bleibt dann schliesslich die Frage, ob die EDK, respektive der Bund, der Auffassung sind, dass am Ende des Prozesses die Harmonisierungsbestrebungen reichen oder nicht.

Bezüglich des Westschweizer Schulabkommens ist zu sagen, dass dieses bereits gilt und der Kantons Freiburg eigentlich der letzte ist, der ihm beitrifft, im Fall dass Sie heute der Vorlage zustimmen.

Für die Kommission ist klar, dass die Vorteile der Schulharmonisierung über die Nachteile solcher Vereinbarungen überwiegen, der Beitritt deshalb unbestritten ist und die Kommission Ihnen auch angesichts des immer noch steigenden Mobilitätsbedürfnisses der Bevölkerung einstimmig empfiehlt, beide Gesetzesvorlagen anzunehmen.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous appelle aujourd'hui à adhérer à un accord intercantonal qui a déjà fait parler de lui dans toute la Suisse. L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, dit «HarmoS», est sans aucun doute un sujet dont toutes les personnes vivant dans ce pays fédéraliste ont entendu parler. Si l'on en croit certaines affiches, même les enfants se mettraient spontanément à pleurer lorsqu'ils entendent le terme «HarmoS». On sait maintenant que la photo en question provient de l'autre bout du monde et met en scène un enfant qui ne serait même pas en âge d'entrer en première année d'école enfantine. C'est un exemple parmi d'autres qui montre que, fort malheureusement, ce qui est dit sur cet accord ne correspond pas toujours, loin s'en faut, au contenu même du texte. Beaucoup d'angoisses exprimées dans d'autres parties du pays résultent d'une méconnaissance du contenu de «HarmoS», méconnaissance instrumentalisée pour des raisons que je n'évoquerai pas ici.

Heureusement, votre Grand Conseil a pu participer à la préparation finale de ce document. Le 4 avril 2006, le Conseil d'Etat vous transmettait spontanément son rapport N° 255, qui expliquait les tenants et les aboutissants du projet d'accord qui était mis en consultation. Cette consultation avait été lancée avant même que le peuple suisse ne se prononce sur l'article constitutionnel relatif à l'harmonisation et aux compétences cantonales et fédérales en matière d'éducation. La Conférence suisse des Directeurs et Directrices cantonaux de

¹ Message pp. 149ss.

² Débat d'entrée en matière commun portant sur les deux projets de lois.

L'Instruction publique tenait en effet à ce que le corps électoral puisse s'exprimer sur l'article constitutionnel en ayant connaissance de ce que l'harmonisation impliquerait concrètement pour les cantons. La consultation avait duré jusqu'en novembre. Dans l'intervalle, l'objet a été présenté et discuté à deux reprises au sein de votre Commission des affaires extérieures le 21 avril et le 2 juin 2006. Vos représentants se sont exprimés aussi dans le cadre de la Commission interparlementaire des cantons de Suisse occidentale le 29 juin et le 29 septembre. Au sein même du canton, parmi les partis politiques fribourgeois, le groupe de l'Union démocratique du centre a répondu le premier le 28 août, suivi de près par le groupe démocrate-chrétien, le groupe libéral-radical et le groupe socialiste. Tous ces avis ont été largement positifs avec quelques observations ponctuelles. Ma Direction a publié le rapport de consultation, qui est encore disponible sur son site Internet. La réponse du 21 novembre 2006 du Conseil d'Etat à la CDIP a également été rendue publique. Les différents milieux et institutions de notre canton ont donc eu largement l'occasion de s'exprimer sur cet accord et l'on ne saurait prétendre que ce contrat, librement consenti entre cantons, ait été imposé par qui que ce soit.

A ce jour, quatorze cantons se sont prononcés sur la ratification de cet accord. Neuf cantons l'ont définitivement accepté: Schaffhouse, Glaris, Vaud, Jura, Neuchâtel, Valais, St-Gall, Zurich et Genève. Un Parlement cantonal l'a accepté mais une demande de référendum a abouti et il votera au mois de septembre, c'est le canton de Berne. Quatre cantons l'ont refusé: Lucerne, Grisons, Thurgovie et Nidwalden. Les deux points de l'accord qui sont le plus discutés sont ceux de l'âge d'entrer à l'école et des structures d'accueil en dehors de l'école. Dans le canton de Fribourg, ces débats ont déjà eu lieu ici même et le Grand Conseil a fait des choix qui entrent d'ores et déjà dans le cadre fixé par «HarmoS». Par la loi du 5 septembre 2008, vous avez rendu obligatoire la fréquentation de deux années d'école enfantine dès la cinquième année de vie de l'enfant. Aucune demande de référendum n'est venue contester ce vote. Par son règlement d'exécution du 9 décembre, le Conseil d'Etat a donné aux parents, et non à l'Etat, la responsabilité première du choix de l'entrée à l'école confirmant ainsi, si besoin était, qu'il n'y a pas d'étatisation des tâches éducatives ni de vol des enfants à leurs parents.

S'agissant des structures d'accueil, votre vote du 12 mai 2006 de la loi sur l'enfance et la jeunesse répond lui aussi au cadre donné par «HarmoS» et le comité de pilotage pour une politique familiale travaille encore sur ce thème. La voie est donc libre, Mesdames et Messieurs les Députés, pour adhérer à «HarmoS», dont on tend parfois, et parfois volontairement, à occulter les nombreux avantages. Je les résumerai en quatre domaines:

1. en terme d'objectifs pédagogiques: explicites, transparents, mesurables et harmonisés d'un canton à l'autre;
2. en termes de structures scolaires: identiques d'un bout à l'autre du pays, facilitant les déplacements des parents mais aussi rendant les systèmes compa-

rables et permettant ainsi que les bonnes pratiques d'un canton inspirent les autres cantons; à l'opposé de l'uniformisation et du plus petit dénominateur commun, cette émulation mettra en évidence les pratiques les meilleures et concourra au développement du système selon les solutions les mieux adaptées;

3. on a un système scolaire devant rendre compte de ses résultats et s'orienter sur le développement de la qualité;
4. un plan d'études unifié par région linguistique avec des choix communs de moyens d'enseignement; là encore, ce n'est pas le plus petit dénominateur qui est visé; les plans et les objectifs communs définissent le minimum qui doit obligatoirement être atteint par les cantons, mais il est clair que chaque canton tient à cœur de conduire chaque enfant au plus loin de ses possibilités scolaires.

La question de l'enseignement des langues, enfin, est d'actualité dans notre canton, puisque le 2 février dernier le Conseil d'Etat annonçait la mise en consultation du concept cantonal de l'enseignement des langues.

Mesdames et Messieurs les Députés, le canton de Fribourg tient un rôle important dans la collaboration intercantonale en matière scolaire. Il assume sa tâche de canton habitué à travailler non seulement dans deux langues mais aussi dans deux cultures scolaires différentes. Il peut mieux que d'autres comprendre les sensibilités différentes de ce pays, en dégager une synthèse, être capable d'unifier ou d'harmoniser ce qui doit l'être tout en adoptant une attitude respectueuse pour la diversité lorsque rien ne justifie de centraliser. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat vous demande de confirmer cette position de facilitateur et de solutionneur de notre canton. Il vous demande donc de voter l'adhésion à «HarmoS».

Les cantons totalement ou partiellement francophones ont pris le train politique de «HarmoS» pour consolider une institution dont l'origine remonte à 1874. Il s'agit de la convention intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. S'agissant des plans d'études et d'objectifs pédagogiques communs, le Tessin ne fait toutefois pas partie de cet accord et pour cause.

La convention scolaire romande qui vous est proposée s'intègre dans le cadre de «HarmoS», tout en précisant les éléments dévolus aux régions linguistiques. Ainsi elle entre plus en détail du plan d'étude romand, dans l'ordre des priorités des choix de moyens d'enseignement commun, dans les contenus de la formation initiale du corps enseignant, dans la coordination de la formation continue, dans la formation des cadres scolaires, dans la mise à disposition des épreuves communes. La convention scolaire romande ouvre son organisation interne aux contrôles parlementaires en faisant sienne les procédures de la Convention des conventions. Par la Commission interparlementaire, les Parlements seront impliqués directement dans le fonctionnement de la Conférence intercantonale. Le contrat que le Conseil d'Etat vous demande de ratifier au niveau romand avait été mis en consultation en même temps et selon les mêmes procédures en ce qui

concerne notre canton que HarmoS. Je n'y reviendrai donc pas.

A ce jour, les six autres cantons concernés ont définitivement adhéré à la convention: Vaud, Jura, Neuchâtel, Valais, Berne et Genève depuis lundi. Celle-ci aurait déjà pu entrer en vigueur. Le canton de Fribourg a élégamment été attendu – sachons faire honneur à cette invitation!

Le Conseil d'Etat vous demande de voter l'adhésion à la convention Suisse romande.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Ce message N° 102 portant adhésion du canton de Fribourg à «HarmoS» et à la convention scolaire romande est la suite de la votation populaire du 21 mai 2006 sur l'éducation. Notre canton l'a acceptée à 88,8%.

Le groupe démocrate-chrétien remercie M^{me} la Conseillère d'Etat Chassot pour la large consultation des députés dans la phase des négociations et de l'élaboration de ces accords intercantonaux.

Le groupe tient à ce que l'harmonisation ne devienne pas une uniformisation avec une baisse de niveau mais que le canton de Fribourg garde sa bonne école, qui permet à nos jeunes de trouver plus facilement des places d'apprentissage dans notre canton et dans les cantons périphériques. En Veveyse, après le CO, nous avons de nombreux jeunes qui poursuivent leur formation sur la Riviera Vaudoise ainsi qu'à Lausanne et c'est très apprécié.

Les deux années d'école enfantine ayant été réglées dans la loi scolaire, le point principal pour notre canton dans «HarmoS» tient dans l'enseignement de la deuxième langue étrangère, en cinquième primaire au lieu du secondaire. Dans ce cadre, il sera important de ne pas diminuer les heures dans la langue maternelle, soit le français ou l'allemand, et dans les mathématiques, qui sont les piliers de l'instruction. Afin de réaliser cet enseignement de l'anglais, allez-vous augmenter les unités scolaires en passant de 28 à 29 ou 30 unités ou qu'allez-vous enlever? La convention scolaire romande reprend de nombreux points de HarmoS en précisant un plan d'études romand, ce qui est une très bonne chose.

Le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, va accepter ces deux projets de loi.

Romanens-Mauron Antoinette (*PS/SP, VE*). Plusieurs décennies afin d'harmoniser l'école sur le plan romand et sur le plan suisse, aucun doute, le groupe socialiste va approuver à l'unanimité ce processus, qu'il soutient depuis toujours.

Il va faire deux remarques sur les compléments de la mise en place de ce projet puisque, sur le fond, nous ne pouvons plus rien changer bien sûr à ces deux conventions.

Un point important échappe à cette convention c'est l'accueil extrascolaire. On l'a dit, il est réglé dans une loi que ce Grand Conseil a adoptée. Mais, comme moi, vous avez sans doute été saisis du courrier d'une mère célibataire, domiciliée dans un village glânois. Cette mère relève la difficulté d'assurer à la fois la scolarité et la garde de ses jeunes enfants et, apparemment, a reçu une réponse inquiétante de ses autorités commu-

nales concernant les structures d'accueil extrascolaire. Je relaie ici cette préoccupation, qui ne doit pas être l'unique responsabilité de la commune mais dans laquelle le canton doit aussi s'impliquer, sous peine de créer des inégalités flagrantes entre enfants des diverses régions. Le canton doit notamment garantir des normes standards pour que les communes puissent garantir une offre de base. Il faut également que notre future loi scolaire prévoit des moyens afin de garantir des effectifs grandeur humaine aux classes de deux degrés que nous venons de décider.

Le groupe relève plusieurs aspects complémentaires à cette convention qui doivent bien sûr évoluer en parallèle. D'abord, en ce qui concerne le problème linguistique, nous pensons qu'un rapprochement des deux parties linguistiques afin d'utiliser toutes les opportunités de travailler à la réalisation d'un bilinguisme pratique et praticable dans le quotidien doivent encore mieux être utilisées. Puis l'importance de garder, en parallèle des plans d'études harmonisés, non seulement l'acquisition de savoirs mais l'acquisition de savoirs-être (communication, respect, environnement) afin que tous les élèves aient une socialisation maximale. Enfin, le groupe socialiste note que le monitoring prévu doit aussi instaurer une évaluation du travail de l'enseignant, principal acteur du terrain.

Enfin, le groupe souhaite faire une remarque concernant la consultation effectuée par le Conseil d'Etat ainsi que toutes les informations sur le concordat «HarmoS» et la convention scolaire romande qui nous sont parvenues au stade de la consultation déjà. Toute cette procédure a créé une confiance des différents partenaires politiques et de la population, confiance qui n'a malheureusement pas été acquise dans d'autres cantons alémaniques. Cette procédure et l'inclusion du Parlement dans la phase de consultation déjà confortent également dans l'autre sens: le point de vue du gouvernement, qui est appelé à défendre son canton dans le cadre des négociations. Cet exemple a été utilisé dans la récente révision de la CoParl et nous estimons que c'est une manière de faire qui doit faire école également.

En conclusion, le groupe socialiste vous propose d'endosser fièrement la responsabilité de cette approbation de HarmoS, puisque nous serons effectivement le dixième canton à l'approuver, et d'approuver de même la convention scolaire romande. Ainsi, tous les parents qui doivent satisfaire à une mobilité dictée pour des raisons économiques ainsi que leurs enfants apprécieront ces conditions-cadre améliorées.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Eine gute Allgemeinbildung ist das Fundament für eine erfolgreiche wirtschaftliche, kulturelle und geistige Zukunft unseres Kantons und Landes. Das Kind mit seinen Fähigkeiten muss dabei im Zentrum unseres Interesses stehen.

Der kantonalen Verpflichtung, die Volksschule auf ein verträgliches Mass zu harmonisieren, will auch eine beachtliche Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nachkommen. Sie ist bereit, vernünftige, konsensfähige und zukunftsweisende Lösungen zugunsten unserer Kinder mit-auszugestalten und mitzutragen.

Unser Kanton hat bereits heute ein fortschrittliches, bewährtes Bildungssystem für die Volksschule. Wichtige Schritte der geforderten Ziele und Strukturen von HarmoS wie das Schulsystem 6 – 4, das Einführen der zweiten Sprache in der dritten Primarklasse, Blockzeiten in der Primarschule und gemeinsame Lehrpläne in der französischsprachigen Westschweiz sind seit längerem in Kraft und haben sich bereits bewährt, oder sind kurz vor deren Umsetzung. Mit der Einführung des zweiten Kindergartenjahres und der damit verbundenen Dauer der Schulstufen und Festlegung der Einschulung sind die einschneidendsten Eckwerte von HarmoS beschlossen. Ein äusserst wichtiges Ziel ist das gemeinsame Festlegen der Lernziele und der Basisstandards für die Fachbereiche Erstsprache, Fremdsprachen, Mathematik und Naturwissenschaften. Sie sind für die Transparenz und die Vergleichbarkeit der obligatorischen Schule wesentlich. Dazu sind sie eine sinnvolle und notwendige Ergänzung zum bewährten Bildungsmonitoring. Eine bessere Prüfung und die Messbarkeit des Schulsystems sind nötig, um mögliche Schwächen zu erkennen und zu korrigieren. Dies führt schliesslich zu einer Verbesserung der oft in Frage gestellten Bildungsqualität.

Ausschlaggebend für das Gelingen von HarmoS und der Westschweizerischen Schulvereinbarung im Kanton Freiburg aus der Sicht der SVP-Fraktion sind folgende Bedingungen:

1. Die Kompetenzen der obligatorischen Schule bleiben beim Kanton und den Gemeinden.
2. Die obligatorische Schule muss weiterhin in ihren lokalen, kantonalen und sprachlichen Traditionen verwurzelt bleiben.
3. HarmoS soll als Rahmengebilde insbesondere für unseren zweisprachigen Kanton eine bessere Abstimmung zwischen den Sprachgemeinschaften durch die Festlegung gemeinsamer Ziele schaffen.
4. Die Betreuung der Kinder ausserhalb der Unterrichtszeit; sprich Tagesstrukturen, muss ein fakultativer, bedarfsgerechtes Angebot bleiben, woran sich die Eltern finanziell beteiligen.
5. Das Primat der Erziehung bleibt weiterhin bei den Eltern. Über die Nutzung der ausserschulischen Betreuungsangebote entscheiden ebenfalls die Eltern. Der Bildungsauftrag ist Sache der Schule. Dazu braucht es die gegenseitige Unterstützung und die Zusammenarbeit, um umfassende Erfolge zu garantieren.

Abschliessend darf ich festhalten, dass das Konkordat HarmoS die geforderten Eckpunkte der obligatorischen Schulzeit umsetzt und dass dies ein wichtiger Schritt ist, um die Volksschule zu stärken. Deshalb stimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei grossmehrheitlich für Eintreten auf die Gesetzesvorlagen über den Beitritt zum Konkordat HarmoS und zur Westschweizerischen Schulvereinbarung.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Concernant ce projet de concordat, je souhaitais rebondir sur les propos de ma collègue Antoinette Romanens sur la procédure de

consultation. Je ne vais pas rappeler ce qu'elle a dit mais le fait, comme l'a dit M^{me} la Commissaire, que depuis plus de trois ans nous sommes informés de ce projet HarmoS a un certain nombre de répercussions positives.

Tout d'abord, ce fait est lié au fait qu'il existe la Convention des conventions, qui obligeait à ce que la convention scolaire romande soit étudiée par une commission interparlementaire. Là, je tiens à remercier aussi M^{me} la Commissaire du gouvernement d'avoir joint à cette consultation obligatoire une consultation «facultative» du projet HarmoS, qui n'était pas touchée par la Convention des conventions. C'est peut-être là aussi un avantage d'avoir la présidente de la Conférence des Directeurs d'instruction publique dans le canton de Fribourg. Mais ce qui m'apparaît important, c'est la démonstration que fait cette procédure de consultation sur l'allègement que cela produit et la qualité des débats qui en découlent. Je m'explique. Du fait d'avoir été au courant rapidement, nous avons pu débattre des sujets qui posaient problème, notamment celui de l'âge d'entrée à l'école enfantine, et d'autres questions avant de devoir ratifier un projet de convention. Nous l'avons réglée par une loi, ce qui fait qu'aujourd'hui le débat n'a plus lieu d'être; nous avons déjà pris les dispositions nécessaires.

Par rapport à cette convention HarmoS, je dirais que, sur les quatre points essentiels touchés par cette convention à savoir les structures qui sont harmonisées, les objectifs qui sont harmonisés, la vérification des objectifs et l'aménagement des journées scolaires, le premier a déjà fait l'objet de tous les débats, c'était effectivement avec cette durée des études et l'âge d'entrée à l'école. Les trois autres, par contre, ont fait l'objet de très peu de débat et j'aimerais m'arrêter sur un ou deux points. En ce qui concerne les objectifs harmonisés, je crois que c'est absolument nécessaire de pouvoir maintenant fixer pour tous les cantons de Suisse des objectifs communs de manière à pouvoir permettre aussi une compétence égale des élèves et des passages plus faciles.

Au sujet de la vérification des objectifs, nous avons toutefois un certain nombre de questions. On a introduit un nouveau mot du français, le monitoring, que je ne connaissais pas tellement avant la convention HarmoS. J'ai encore personnellement quelque peine à savoir ce que signifie ce mot et comment surtout il va être appliqué pour avoir des évaluations et des comparaisons entre les cantons. Il y a un certain nombre de standards qui doivent être atteints et être vérifiés. C'est une bonne chose.

Un élément principal aussi qui nous semble intéressant dans le projet HarmoS, c'est le fait de pouvoir adapter la vitesse ou le parcours d'un élève en fonction de ses capacités. C'est mentionné dans plusieurs documents de HarmoS. Nous trouvons cette disposition très bien, quoique nous ayons de la peine à voir concrètement ce que cela va signifier. Comment un élève ayant un petit peu plus de difficultés d'apprentissage va-t-il pouvoir avoir une vitesse adaptée sur ce parcours? Je mettrais ça encore en lien avec le fait que la loi sur l'enseignement spécialisé prévoit l'intégration scolaire. Donc, nous aurons, et c'est une chance, des élèves avec des capacités différentes. Mais comment ces vitesses vont-

elles, s'harmoniser au sein d'une classe? Je pense que c'est un élément essentiel.

Encore un dernier point concernant HarmoS, mais là je serai court. Il est absolument nécessaire de voir de quelle manière nous pouvons développer encore les structures d'accueil de jour étant donné qu'elles sont insuffisantes pour l'instant encore dans certaines communes.

En ce qui concerne la convention scolaire romande, notre groupe se penche essentiellement sur l'avantage que nous donne le PER, ce plan d'études romand, et le fait qu'il ait un caractère évolutif nous semble assez positif.

D'autre part, il est indéniable – mais de ça, la preuve en avait déjà été donnée – que la coordination de la formation, de la formation continue notamment, au niveau des enseignants romands est une bonne chose et que la mise en commun des moyens d'enseignement – même si pour certaines versions cantonales il faut enlever des dessins de Pécub dans certains manuels – est une excellente chose aussi.

C'est avec ces considérations que le groupe Alliance centre gauche va soutenir ces deux projets de concordats.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). L'harmonisation du système scolaire est une volonté flagrante de la population suisse. A la votation populaire du 21 mai 2006, 86% des votants suisses ont souhaité cette harmonisation. Dans le canton de Fribourg, 88% des votants ont dit oui.

Il est important que cet accord harmonise et non uniformise, car cela permet ainsi de garder une certaine souplesse et de respecter les particularités régionales et linguistiques.

Le grand changement de HarmoS, en plus de la deuxième année de l'école enfantine, qui est déjà réglée dans notre canton, est la mise en place de l'enseignement de l'anglais dès la cinquième année primaire. Or, on ne nous dit pas comment nous allons mettre en œuvre cette nouvelle langue. Va-t-on ajouter des heures supplémentaires à la grille horaire hebdomadaire? Si non, quelle branche d'enseignement va faire les frais? Faut-il craindre une aggravation des lacunes dans les connaissances de base? Ne surchargeons-nous pas le bateau pour les élèves ayant plus de difficultés? Vous le constatez, la mise en place de cette nouvelle langue nous interpelle et on aurait souhaité plus de détails.

En ce qui concerne la convention scolaire romande, cela fait des décennies que la CIP s'est constituée et travaille en commun afin d'améliorer, consolider et mettre à jour les acquis en matière d'harmonisation romande. A ce jour, c'est donc ce nouvel accord qu'on nous propose de ratifier en parallèle au concordat HarmoS – à juste titre, car c'est fortement lié.

Le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière ainsi que les deux projets de lois dans la version du Conseil d'Etat et vous demande de faire de même.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Der Dachverband Schweizerischer Lehrerinnen und Lehrer ist entschieden für HarmoS. Als Lehrperson erlaube ich mir, drei wesentliche, mir wichtige Aspekte dieser interkanto-

nen Vereinbarung herauszupicken und besonders zu beleuchten:

Erstens: HarmoS setzt den Verfassungsartikel 62, Absatz 4 der Bundesverfassung um. Heute haben wir 26 zum Teil sehr unterschiedliche Schulsysteme und niemand freut dies so richtig, schon gar nicht, wenn Familien umziehen müssen. Ziele und Strukturen im Schulwesen sollen angeglichen und soweit als dies eben notwendig ist, reguliert werden. Mit einem Stimmenanteil von 86% haben Schweizerinnen und Schweizer die Bildungsverfassung 2006 angenommen, und in Freiburg waren es fast 90%. Wer die Volksmeinung ernst nimmt, darf nicht gegen HarmoS sein. Ceux qui respectent l'opinion du souverain fribourgeois et suisse ne peuvent pas être contre HarmoS.

Ich teile die Meinung, dass Bildungsstandards für unseren zweisprachigen Kanton von grosser Bedeutung sein werden. Solche Standards werden nämlich dazu beitragen, dass die beiden Sprachregionen in ihren schulischen Zielsetzungen nicht auseinander driften und einen gemeinsamen Nenner haben. Teilweise unterschiedliche Sichtweisen in gewissen schulischen Fragen werden deswegen aber überhaupt nicht in Frage gestellt. Wer der Meinung ist, die Schulentwicklung in unseren beiden Sprachregionen dürfe nicht stecken bleiben, sei wichtig und zu fördern, darf nicht gegen HarmoS sein.

Ceux qui souhaitent que le développement scolaire des deux régions linguistiques progresse ne peuvent être contre HarmoS.

Eine frühe Einschulung ist für die Kinder keine Strafe, die sie zum Weinen bringt. Deswegen braucht keine Mutter und auch kein Vater und auch kein Grossrat traurig zu sein. Und dies bedeutet schon gar nicht das Ende der Kindheit. Es geht vor allem darum, eine wichtige Phase im Kinderleben einzuleiten. Kinder sollen einen Anreiz zu vielfältigem, gemeinsamem Spielen bekommen. Wer der Meinung ist, dass Kinder früh viel lernen sollen, darf nicht gegen HarmoS sein. Denn betreute und geförderte Kinder haben in der Schule erwiesenermassen mehr Erfolg.

Ceux qui sont convaincus que, plus un enfant peut commencer à apprendre tôt, plus il aura de chances de réussir à l'école, ne peuvent être contre HarmoS.

Zudem rufe ich die Gemeinden und Kantone auf, alles zu unternehmen, um die ausserschulische Betreuung, wie dies hier schon mehrmals erwähnt worden ist, auf allen Schulstufen auszubauen. Denn nur dann können Vorteile und die angestrebten Absichten von HarmoS vollständig und zur Zufriedenheit der Bevölkerung umgesetzt werden.

Je suis convaincu qu'avec HarmoS nous ne rendons de mauvais services à personne mais que nous soutenons l'école dans son rôle social important.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Ein heikles Thema in diesem Gesetz ist das Obligatorium des zweiten Kindergartenjahres, über das wir im Grossen Rat schon abgestimmt haben.

Eine kleine Gruppe Sensler und Senslerinnen hat sich letzten Herbst zusammengetan, und hat mit Ihnen besprochen, wie das gehandhabt werden wird. Ich habe hier Ihren Brief vom 10. Oktober. Ich zitiere aus diesem Brief Folgendes: «Es wird also weiterhin bei den

Eltern liegen, die Zurückstellung des Kindergarten- eintritts ihrer Kinder zu beantragen.» Das haben Sie schon bei der Eintretensdebatte hervorgehoben. Ich zitiere weiter: «Dabei achten wir darauf, den Eltern die Verantwortung für die Feststellung der Schulreife ihrer Kinder zu belassen. Tatsächlich wird die Entscheidung zur Rückstellung um ein Jahr nach einem Gespräch mit dem Schulinspektor oder der Schulinspektorin bei den Eltern liegen. Das Verfahren im künftigen Reglement wird jegliche Bürokratie vermeiden und Interventionen von Drittpersonen nicht möglich machen. Es wird z.B. keine Bestätigung eines Kinderarztes oder das Vorweisen eines psychologischen Gutachtens verlangt.» Wenn Sie noch heute hinter diesem Brief stehen, dann bin ich für Eintreten auf HarmoS.

Burgener Woeffray Andrea (*PS/SP, SC*). HarmoS ist ein gutes Projekt. Es ist ein gutes Projekt für unseren Kanton, es ist ein gutes Projekt für die Schweiz. Es bringt nicht, wie viele glauben, eine neue Reformwelle. Nein, das Gegenteil ist der Fall. HarmoS ist der vorläufige Schlusspunkt einer Vielzahl von Regelungen, die in unserem föderalistischen Schulsystem getroffen werden, um die verschiedenen Schulsysteme über die Kantonsgrenzen hinweg zu vereinheitlichen. Für Eltern, wie für Lehrpersonen, wie auch für die Schuladministratoren ist dies grundsätzlich ein Gewinn.

Einige der Eckwerte, die HarmoS festlegt, werden mit seiner Annahme zu Entscheiden definitiver Art führen, z.B. die Dauer der Schulstufen, gemeinsame Lehrpläne, Portfolios. Sie dienen der grösseren Vergleichbarkeit des Schulwesens in einzelnen Kantonen und das ist gut so.

Andere Eckpunkte des HarmoS-Konkordates sind weit weniger ausgestaltet als die oben genannten, mehr formalen Aspekte des Schulwesens. Sie sind noch in Bearbeitung, respektiv sie stehen am Anfang. Konkret denke ich an die Bildungsstandards, sowie an die in Artikel 11 erwähnten Tagesstrukturen.

Un canton qui adhère au concordat en question s'engage à offrir des prises en charge des élèves en dehors du temps de l'enseignement. Sous cet angle, HarmoS devient une réelle chance pour les parents qui essaient de concilier le travail et la vie familiale. Pour le canton et les communes, l'adhésion à l'accord en question signifie l'obligation de proposer des offres d'accueil à la mesure des besoins. Des structures de jour feront partie de l'offre obligatoire proposée pendant la scolarité obligatoire, tout en laissant l'utilisation de ces structures facultative aux parents. A lire le message sous cet angle-là, on ne peut que déplorer que ce présent message ne soit pas parallèlement accompagné d'un autre message, qui donnerait une perspective mais surtout une aide financière concrète aux communes pour mettre sur pied des accueils parascolaires. Il est bien que la Direction de la santé et des affaires sociales ait inscrit au budget 2009 un demi-poste de collaboratrice scientifique qui sera chargée d'aider les communes à évaluer les besoins et de les conseiller dans le développement des structures d'accueil. Malheureusement, cette collaboratrice n'apportera pas en même temps de l'argent pour la réalisation de ces structures. Celui qui propose l'adhésion à HarmoS devrait aussi proposer

un soutien financier prononcé à ces structures d'accueil!

Den Beitritt zu HarmoS zu beschliessen, ist das Eine. Den Inhalt der Vereinbarung im Kanton konkret umzusetzen, das Andere. Bei den Lerninhalten, die innerhalb der obligatorischen Schulzeit gemäss HarmoS gelernt werden sollen, darf es nicht ausschliesslich um den Erwerb und die Anwendung von intellektuellen Fähigkeiten und Fertigkeiten gehen. Kreativität, Einfühlungsvermögen, der Umgang mit Mitmenschen, musische Kompetenzen, aber auch Kompetenzen zur Bewältigung des Alltages sind Fähigkeiten, die als Teile einer ganzheitlichen Bildung für die menschliche Entwicklung ebenso unumgänglich sind.

Bildungsstandards, oder dann wohl besser Performanzen, sind deshalb auch für solche Fähigkeitsbereiche zu fordern. Die Qualität eines Bildungssystems mit oder ohne HarmoS hängt vor allem davon ab, wie weit es die Schulabgänger und Schulabgängerinnen in die weitergehende Schule, in die Gesellschaft und das Arbeitsleben zu integrieren vermag. Und zwar unabhängig von familiärer und kultureller Herkunft, unabhängig vom Geschlecht, unabhängig von der Betroffenheit von einer Behinderung. Ein Bildungssystem muss sich deshalb primär daran messen lassen, wie Nachteile aufgeholt werden können, ohne dass diese Nachteile durch das System selber noch zementiert oder gar vergrössert werden. Bildungsstandards tragen nämlich in sich die Gefahr – ich sage: «die Gefahr» – einer selektiven Funktion. Sie können schon für das imaginäre Durchschnittskind, für das HarmoS gedacht ist, Hürden darstellen. Für Kinder mit einem besonderen Förderbedarf sind sie schlichtweg unerreichbar. HarmoS sagt nichts darüber aus, wie Bildungsstandards auch von den Kindern mit einem besonderen Förderbedarf erreicht werden können. Spätestens, allerspätstens das kantonale Konzept für die Sonderpädagogik und für Unterstützungsmassnahmen wird hierauf eine Antwort geben müssen.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). En préambule, je tiens à préciser que j'interviens à titre personnel et que mes propos n'engagent que moi.

Suite à ma prise de connaissance de la convention scolaire romande et du concordat HarmoS, je ne peux que me réjouir et soutenir vivement cette harmonisation, d'autant plus qu'elle est attendue par de nombreux parents, s'agissant notamment des objectifs d'enseignement et des structures.

Ce concordat est d'autant plus intéressant qu'il permettra ainsi d'abolir tout obstacle à la mobilité géographique, chose que l'on ressent peut-être plus fortement dans notre district. Toutefois, je ne peux m'empêcher de vous parler de deux critères qui, à mon avis, auraient dû ou peut-être pu figurer dans les accords sans que ceux-ci puissent en prétérir leur acceptation.

Le premier critère porte sur la convention scolaire romande. S'il est fort louable et judicieux de coordonner les plans d'études, les objectifs pédagogiques, les tests de référence et la durée des degrés scolaires, il faut savoir qu'il existe aujourd'hui une autre disparité importante entre cantons romands: le temps que passe un élève sur son banc d'école. Le nombre d'unités d'enseignement annuelles et même le nombre de minutes

que compte une unité d'enseignement d'un canton romand à l'autre sont très différents. Je trouve dommageable que ces deux notions structurelles ne soient pas réglées dans cet accord. Cela aurait permis de rendre les résultats à des tests de référence harmonisés encore plus précis dans leur comparaison.

Mon deuxième critère, quant à lui, touche HarmoS. Etant consciente que la durée des études de maturité est réglée par une ordonnance fédérale et qu'elle ne peut faire partie intégrante de ce concordat, je ne vais pas m'attarder sur cette problématique. Néanmoins, il faut savoir que dans le canton de Vaud, la dernière année de l'école obligatoire compte comme une première année de maturité, ce qui est difficile à gérer dans la Broye, plus spécifiquement dans notre Gymnase intercantonal. Ce concordat suisse harmonisant la scolarité obligatoire aurait été l'occasion de préciser que les études de maturité n'appartiennent en aucun cas au secondaire I, donc à l'école obligatoire, de définir une fois pour toutes qu'elles font partie intégrante uniquement du secondaire II et d'ouvrir, en effet, un autre débat sur sa durée. Malheureusement, ce n'est pas le cas. J'espère toutefois qu'une harmonisation à ce niveau fera aussi son chemin.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Als Vater, der mit seiner Frau seine drei Kinder im Jobsharing und im Familienzeitsharing aufgezogen hat, kann ich HarmoS nur begrüßen, weil das zweite Kindergartenjahr jetzt endlich doch auch seine interkantonale Verbreitung und Basis findet. Das sei eine allgemeine Bemerkung: Ich meine, dass die Eltern; Vater und Mutter, sind sicher die, die den Kinder das Beste geben können, was sie brauchen, aber sie können ihnen sicher nicht alles geben. Es braucht auch noch andere Bezugspersonen ausser Vater und Mutter. HarmoS garantiert uns das in einem schweizerischen, nationalen Zusammenhang. Ich habe zwei spezifische Fragen an die Erziehungsdirektorin:

Le plan d'études romand (PER) était en consultation. On peut partir du principe qu'il est adopté tel quel avec certaines modifications, j'imagine.

Der Deutschschweizer Lehr- oder Studienplan wurde eben gerade in die Vernehmlassung geschickt. Meine Frage ist: Sehen Sie unüberwindliche oder auch überwindliche Schwierigkeiten, respektive Harmonisierungsbedürfnisse zwischen diesen zwei «plan d'études», Lehrplänen, oder wie immer man sie nennen will?

Die zweite Frage, die ich habe, ist folgende: HarmoS bedeutet nicht Uniformisierung, sondern eben Harmonisierung. Eine Spezialität, oder ein Spezifikum des Kanton Freiburgs im Westschweizer Kontext ist die Tatsache, dass der konfessionelle Religionsunterricht in der Schule während der obligatorischen Schulzeit stattfindet. Wie gedenkt die Erziehungsdirektion dieses Spezifikum zu realisieren? Ich denke, die obligatorische Schulzeit wird ja mit HarmoS von neun auf elf Jahre ausgeweitet. Wie gedenken die Kirchen, wie gedenkt die Erziehungsdirektion dieses Recht der anerkannten Religionsgemeinschaften während der obligatorischen Schulzeit zu gewährleisten?

Das sind meine zwei Fragen. Ich werde meine Zustimmung zu den beiden Gesetzesvorlagen nicht von ihren

Antworten abhängig machen, aber die Antworten interessieren mich sehr wohl.

Le Rapporteur. Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit mais peut-être relever d'abord que personne n'est contre l'entrée en matière. Cependant, il y a plusieurs orateurs qui ont relevé des problèmes pratiques ou des problèmes plutôt de l'harmonisation du contenu effectif qui concerne ces deux accords et il y avait beaucoup de questions qui s'adressaient d'abord à M^{me} la Conseillère d'Etat. On a déjà eu une partie de ces questions en commission mais je laisserais répondre M^{me} la Conseillère d'Etat.

J'aimerais relever quand même les points essentiels qui ont été nommés et qui doivent être réglés aussi dans notre future loi scolaire. Je les cite: l'accueil extrascolaire, la mise en œuvre de l'enseignement des langues, notamment de l'anglais – c'était un des sujets aussi qui a été discuté en commission – ou encore le bilinguisme dans l'école obligatoire. Je pense que les solutions ne sont pas encore sur la table. On aura de toute façon encore des discussions sur ces points. Cependant, je relève que ce n'est pas effectivement le sujet en soi de cette harmonisation prévue dans les accords. Il s'agit déjà du contenu concret.

Ich möchte auch noch auf einen anderen Punkt eingehen: Es wurde von verschiedenen Räten nun hervor gehoben, dass die Beratung dieser Konkordate effektiv exemplarisch ist und gestützt auf die «Convention des conventions» gemacht wurde. Es ist richtig, dass dies auch von der Kommission begrüsst wurde und ich glaube, dass alle diesen Prozess begrüsst haben. Es ist hoffentlich so, und es wird in Zukunft so sein, dass mit der neuen Vereinbarung, die ja jetzt im Entwurf vorliegt, und die auch noch diskutiert werden wird, dies zum Standard wird.

Resultat dieses Prozesses ist meines Erachtens, dass wir bessere Vereinbarungen haben werden. Als Beispiel sei hier das Westschweizer Schulabkommen zitiert. Im Verlaufe der interparlamentarischen Diskussion wurden diverse Vorschläge von Parlamentarierinnen gemacht, die ins Abkommen aufgenommen worden sind. Das ist der Beweis, dass am Schluss ein besseres Resultat resultiert, ein breiter abgestütztes Resultat resultiert und das ist auch die Zielsetzung dieses interparlamentarischen Prozesses.

La Commissaire. Je souhaite remercier l'ensemble des intervenants qui se sont exprimés ce matin en faveur des deux concordats. Je vais essayer de répondre aux différents intervenants en prenant dans l'ordre suivant: tout d'abord, la question de l'harmonisation des structures et ensuite la question de l'harmonisation des objectifs, ce qui me permettra peut-être de ne pas reprendre chaque intervenant individuellement.

Tout d'abord, nous l'avons indiqué dans l'entrée en matière, l'harmonisation des structures est un des points du concordat HarmoS, ce qui signifie pour notre canton un élément principal, cela a été dit, qui était la question de l'introduction de la deuxième année d'école infantine. Avec la modification de la loi scolaire, c'est dès lors un obstacle que nous n'avons plus du tout dans le cadre de ce concordat, puisque les dé-

cisions ont déjà été prises à ce sujet. C'est très volontiers que je confirme à M. le Député Binz que l'avis de la Direction de l'instruction publique n'a pas été modifié. Au contraire, il a été confirmé par le Conseil d'Etat, dans le cadre du règlement de la loi scolaire qu'il a adopté le 9 décembre 2008, puisqu'il indique à son article 2: «Les parents peuvent adresser jusqu'au 30 avril une déclaration écrite à l'inspecteur scolaire afin de reporter l'âge d'entrée de leur enfant à l'école obligatoire lorsque des circonstances particulières le justifient.» Alinéa 2: «Constituent notamment des circonstances particulières, un accident ou une maladie grave de l'enfant, où le fait» – et c'est là où nous rejoignons le courrier – «que celui-ci n'ait pas atteint une maturité suffisante.» Ce sont donc les parents qui font la demande et qui décident. A l'alinéa 3, enfin, il est dit: «L'inspecteur scolaire s'entretient avec les parents avant d'accepter la dérogation.» La seule obligation est donc d'avoir une discussion avec l'inspecteur pour qu'il puisse expliquer aussi aux parents ce que signifie en soi cette première année d'école enfantine, le nombre d'unités d'enseignement, la question de l'organisation, du programme d'études et les différents éléments. Il n'y aura pas d'autres interventions extérieures dans ce cadre-là. Le choix sera celui des parents. Si les parents souhaitent reporter d'une année l'entrée cela signifiera que l'enfant fera tout de même deux années d'école enfantine mais qu'il la commencera une année plus tard. J'espère avoir ainsi acquis le «oui» de M. le Député Binz.

En ce qui concerne la question des structures, le lien a été fait. Il s'agit de l'accueil extrascolaire, que règle l'article 11 du concordat HarmoS. Il me paraît important de revenir au texte même du concordat tel qu'il a été préparé. Lorsque l'on dit à l'alinéa 2 «une offre appropriée de prise en charge des élèves est proposée en dehors du temps d'enseignement», ce sont des *structures* de jour. Ce n'est pas une *école* de jour. L'usage de cette offre est facultatif et implique en principe une participation financière de la part des titulaires de l'autorité parentale. Avec cela, on signale bien que l'on n'est pas dans l'ordre de l'école obligatoire mais à l'extérieur, que cette offre doit être facultative pour les parents et qu'ils doivent s'engager aussi financièrement pour le cadre de la prise en charge comme c'est le cas aussi pour les structures d'accueil de la petite enfance. Ce qui paraît important, et c'est la raison pour laquelle nous rejoignons la loi sur l'enfance et la jeunesse, que vous avez votée dans ce Grand Conseil en 2006, c'est qu'il faut d'abord un besoin et ce besoin doit être examiné. J'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises, cette disposition est très subsidiaire sur le plan national mais elle l'est aussi sur le plan cantonal. Les besoins ne sont pas les mêmes dans l'ensemble des communes. Les manières d'y répondre sont aussi très différentes d'un endroit à l'autre du canton. Nous le voyons déjà dans le cadre de la mise en place des structures d'accueil extrascolaire, qui vont de structures qui «accompagnent» le rythme de l'école par des structures portées par des associations, des fondations ou des communes, à des mamans de jour, qui prennent les enfants pour le repas de midi – par exemple dans le cadre d'un accompagnement – en passant par des offres réalisées dans une commune avoisinante

et proposée d'entente entre plusieurs communes. Cela me paraît important. Le modèle en tant que tel et la possibilité de prise en charge financière et de subventionnement sont discutés dans le cadre de ce comité de pilotage, sous la présidence de la Direction de la santé et des affaires sociales. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans ce Grand Conseil.

Le troisième aspect qui est lié aux structures de manière indirecte, cela a été souligné par M^{me} la Députée Savary, concerne la question de la maturité fédérale. Là, ce n'est pas le concordat HarmoS qui peut régler cette question, puisqu'il s'agit d'un règlement fédéral qui prévoit un régime un peu particulier entre ce que l'on avait appelé les douze ou les treize ans, à savoir les quatre ans au secondaire I avec une exception possible de la première année de programme au secondaire I en tant que tel. Cette question va faire l'objet des prochaines discussions entre la Confédération et les cantons, puisque nous avons une responsabilité conjointe dans ce dossier. Vous avez vu EVAMAR II, l'enquête importante menée au plan national, avec les différentes épreuves passées par les cantons et avec un résultat intermédiaire. Les cantons qui ont, ce qu'on appelle en Suisse alémanique, les «Langzeitgymnasium» ou les gymnases de quatre ans au moins ont de meilleurs résultats que les cantons qui ont des gymnases dits «courts». C'est déjà une indication sur la qualité du système ou sur l'opportunité de modifier en soi le système fribourgeois. Je ne vous cache pas que cela sera un sujet très difficile à aborder entre cantons parce que ceux qui ont l'autre système et qui doivent introduire une modification à ce niveau-là ont quelques réticences à revoir la problématique. Cependant, elle est sur la table maintenant de la Confédération et des cantons. S'agissant maintenant de la deuxième partie, cela a été relevé à plusieurs titres, sur laquelle on ne s'est pas beaucoup arrêté dans le cadre de la discussion politique autour de HarmoS et qui est celle de l'harmonisation par objectifs et de la mise en place des instruments pour l'évaluation de la qualité, il paraît important de relever plusieurs éléments.

Tout d'abord, j'en viens à la question des objectifs harmonisés, qui doivent en fait trouver concrétisation dans les plans d'études. Cela a été dit: pour le plan d'études romand, la consultation est terminée. Elle est globalement positive. Nous n'avons pas encore vu le détail, mais les cantons ont fait toute une série d'observations. Le canton de Fribourg, pour sa part, a fait notamment des observations sur la manière de concrétiser les objectifs, en particulier pour l'apprentissage de la langue maternelle, des mathématiques et des sciences, où nous souhaitons une plus grande concrétisation et une attention particulière dans ces domaines-là, parce qu'ils fondent l'ensemble des apprentissages. Nous avons vraiment le souci de pouvoir prendre ici un chemin de qualité aussi dans l'utilisation des moyens qui seront les nôtres. Le «Lehrplan 21» – le plan d'études 21 dans sa traduction – 21 parce qu'il lie 21 cantons de la partie alémanique du pays – est maintenant en consultation. Cela a aussi été relevé dans cette enceinte, le fait que nous devions répondre aux mêmes standards de formation et qu'ils doivent trouver concrétisation dans les plans d'études permettra en fait de rapprocher, en tout cas pour notre canton de Fribourg, les

plans d'études des deux régions linguistiques. Le plan d'études 21 reprend la même systématique que le plan d'études romand, à savoir des objectifs prioritaires d'apprentissage avec des niveaux de compétences à atteindre, qu'il faut ensuite décliner en terme de mesures. Il reprend cette systématique et, dans le fond, dans ce cadre-là, le plan d'études romand a un peu joué le rôle du pionnier, puisque nous avons de l'avance dans la préparation du plan d'études. Un plan d'études a besoin aussi d'instruments pour mesurer l'atteinte des objectifs. Ils doivent d'abord être exprimés à travers les standards, cela a aussi été relevé. Ces standards peuvent être de performance et c'est ceux-là qui seront mis en consultation dès que dix cantons auront adhéré au concordat. Ils s'exprimeront pour la langue d'enseignement, pour les mathématiques, les langues II et III et les sciences naturelles. Cela montre aussi un tout petit peu l'importance que nous accordons à ces domaines clés de l'apprentissage à l'école. Ils peuvent être cependant complétés, cela me paraît important, par d'autres standards, dits de contenu. C'est ce standard-là auquel nous allons nous atteler lorsque nous aurons terminé la première phase. C'est très large comme opération de faire des standards surtout que nous voulons les faire sur une base en partie scientifique en travaillant tous ensemble sur les différents éléments. Nous sommes déjà en train de discuter par exemple dans le domaine du sport avec l'Office fédéral du sport pour reprendre le système qualité qu'il avait mis en place, ce qui peut être exprimé comme un des standards possibles de contenu. Nous en avons d'autres en vue. Nous discutons aussi dans le domaine artistique, parce que nous sommes conscients que l'école a besoin de savoirs, mais elle a aussi besoin de savoirs-être et de savoirs-faire, et que d'autres branches y contribuent de manière importante. Vous avez reçu par exemple, toutes et tous, un courrier qui traite de l'économie familiale. C'est une branche, vous l'avez peut-être lu, qui est exprimée tant dans le plan d'études romand que dans le «Lehrplan21» et qu'il faut décliner dans les différentes matières, parce qu'elle peut être transversale dans plusieurs domaines. Cependant, elle peut être enseignée comme telle et c'est ce que nous visons pour le canton de Fribourg en particulier. Ces standards sont importants. Ce sont toujours des standards exprimés comme standards minimaux dont l'atteinte doit pouvoir être mesurée et qui nous permet pour les élèves qui n'arrivent pas à les atteindre, de pouvoir mettre en place pour eux des mesures d'appui ou des mesures de soutien ou, pour répondre à M. le Député Rey, aussi de dire que le cas échéant leur parcours doit être plus individualisé. Lorsque l'on parle d'un parcours plus individualisé, cela veut dire que les enfants qui ont le même âge ne sont plus nécessairement dans la même classe et que l'on doit un peu les aider à avancer au rythme, le cas échéant, qui est le leur pour arriver là où nous souhaitons qu'ils soient, avec des moyens plus importants que les moyens dont bénéficieraient des élèves qui ont de plus grandes facilités. Les tests de référence doivent pouvoir nous permettre justement de détecter là où nous avons un certain nombre de difficultés avec les élèves.

Le monitoring est un mot «moderne» mais qui a déjà été utilisé depuis plusieurs années, puisque nous en

avons déjà réalisé un, Confédération et cantons ensemble. C'est un instrument que nous devons aussi mettre en place ensemble, Confédération et cantons. Le monitoring a pour but de mesurer trois éléments:

1. l'efficacité des décisions que nous prenons;
2. l'efficience, à savoir si les moyens que nous menons sont toujours en proportion avec l'objectif que nous visons;
3. le domaine dit de l'équité, à savoir si les mesures que nous prenons sont utiles à l'ensemble des élèves.

Si vous regardez le rapport sur l'éducation en 2006 que nous avons fait comme premier monitoring, il s'agit en fait de répondre à un certain nombre de questions que nous nous sommes posées, suite à PISA en particulier, qui était une sorte d'épreuve de référence et qui concernait l'intégration des élèves migrants, l'atteinte des objectifs de l'enseignement des langues étrangères dans notre pays. Il s'agissait également de savoir si les résultats que nous avions espérés étaient ceux que nous pouvions attendre à l'avenir. Donc, c'est un tout petit peu un élément comme une sorte de roue, si je peux me permettre. On avance avec un certain nombre de questions. On essaie d'y répondre. Des réponses que nous avons, nous introduisons des modifications qui, elles, suscitent à nouveau de nouvelles questions. Et celles-là, nous devons les mettre en lien, bien évidemment, avec les tests de référence et le monde scientifique, qui doit nous aider à l'analyse de ces différents éléments.

En ce qui concerne l'harmonisation des objectifs, M^{me} la Députée Savary a regretté que nous n'ayons pas harmonisé les grilles horaires. Si nous ne l'avons pas fait c'est parce que nous visons l'harmonisation et non l'uniformisation. Nous voulons mesurer les résultats à la fin de la scolarité mais laisser les cantons libres de la manière dont ils décrivent la grille horaire et le temps de l'élève passé en classe. Vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois dans ce Grand Conseil, le canton de Fribourg est avec le canton du Valais l'un des cantons qui a le plus grand nombre d'unités d'enseignement dans la scolarité obligatoire d'un élève. En comparaison avec d'autres cantons cela se mesure avec pratiquement huit à dix mois d'école en plus pour les petits fribourgeois à la fin de l'école obligatoire. Nous n'avons pas l'intention de réduire notre grille horaire, je le dis clairement, parce que nous estimons que le temps à notre disposition est un temps utile à l'élève et le temps qu'il faut lui donner pour pratiquer les apprentissages. Nous sommes en train d'examiner ces aspects-là maintenant et les cantons vont augmenter en partie la grille horaire de leurs élèves. Le canton de Vaud l'a déjà annoncé pour l'école obligatoire. C'est dans ce cadre-là que se situe la discussion pour l'introduction de l'anglais. Nous n'avons pas encore pris la décision de savoir comment nous allons introduire deux unités d'enseignement d'anglais en 5P et 6P. Il nous faut réexaminer l'entier de la grille horaire une fois que nous aurons finalisé le plan d'études pour savoir si, le cas échéant, on arrive à introduire ces deux unités à l'intérieur des 28 unités

que nous avons ou s'il y a nécessité d'introduire une unité supplémentaire, voire deux, pour les élèves de 5P et 6P. Je vous rappelle que le plan d'études des élèves aux écoles enfantines et primaires est actuellement le suivant. Pour les élèves de première année enfantine ce seront 12 à 14 unités, pour les élèves de deuxième enfantine 22 à 24 unités, puis nous avons 28 unités pour l'école primaire et ensuite 33 à 34 unités pour le secondaire I. La question qui se pose est de savoir justement pour les élèves de 5P et 6P qui s'apprentent aussi à changer de cycle, avec quoi il faut échanger les heures; les ajouter, nous le pouvons certainement. C'est ce que nous sommes en train de regarder.

Cela me permettra de terminer avec l'interrogation qui a été faite au sujet de l'harmonisation et non pas de l'uniformisation, pour reprendre l'expression de M. le Député de Roche. Dans le plan d'études romand et dans le concordat scolaire romand – ce sera pareil pour le plan d'études alémanique – nous nous sommes battus, le canton de Fribourg en particulier, pour obtenir 15% de la grille horaire à disposition des cantons. Si nous l'avons voulu, c'est pour pouvoir garder un certain nombre de spécificités et de traditions liées à notre canton. Entrent dans ce cadre-là la question de l'enseignement religieux, puisqu'il est prévu par la Constitution cantonale de 2004, l'économie familiale par exemple, que nous avons aujourd'hui au cycle d'orientation et que nous voulons absolument maintenir (les autres cantons vont probablement également l'introduire), et aussi par exemple le latin et le grec au cycle d'orientation, que nous voulons également maintenir, que certains cantons n'ont pas. Donc, nous entendons bien utiliser cette part de 15% qui nous est laissée pour maintenir ce qui nous paraît important. Avec une dernière remarque, nous nous sommes rendus compte que nous avions plus d'heures d'enseignement de la langue maternelle. Cela aussi nous allons le maintenir, parce que, et ce sera ma conclusion, le concordat HarmoS fixe des standards minimaux que chacun doit atteindre mais il n'interdit à aucun canton d'aller encore plus loin et notre but c'est d'aller encore plus loin.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Projet de loi N° 102 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire

Première lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.
- La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation du résultat de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), FÜRST (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 89.*

Se sont abstenus:

Frossard (GR, UDC/SVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP). *Total: 2.*

Projet de loi N° 102 portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande adoptée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Première lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.
- La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation du résultat de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 90.*

Se sont abstenus:

Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

**Motion d'ordre Jean-Louis Romanens/
Pascal Kuenlin**
(demandant l'application de la procédure urgente pour le traitement de la motion M1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin [crise économique, affectation de moyens de relance])

Dépôt et développement

Par la présente, nous demandons que la motion susmentionnée soit traitée selon la procédure accélérée prévue aux articles 174ss.

Nous demandons que:

- le délai de 5 mois pour la réponse du Conseil d'Etat soit écourté pour que le Grand Conseil puisse disposer de la réponse d'ici la fin de la session du mois de février;
- le Grand Conseil prenne en considération la motion d'ici à la fin de la session du mois de février afin que le décret soit voté avant l'approbation des comptes.

Prise en considération de l'urgence

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La crise économique est aujourd'hui clairement avérée. Les moyens de combattre cette crise, s'ils sont nombreux, ne sont pas tous opportuns. On admet volontiers que les collectivités publiques en général constituent la seule catégorie d'acteurs susceptible de jouer un rôle actif et direct pour relancer le PIB par le biais notamment des investissements publics, investissements dont la nécessité doit toutefois être prouvée et qui pourrait être anticipée dans le temps.

Cet objectif anticyclique doit toutefois être clairement cadré par certaines conditions dont la plus importante est celle de l'opportunité dans le temps. Tout le monde sait en effet qu'un projet d'investissement à caractère public met du temps à se planifier et à se concrétiser. Le danger est ainsi réel de favoriser des investissements lorsque la conjoncture se sera améliorée. Les domaines d'intervention de cette politique anticyclique doivent donc être soigneusement choisis pour que le *timing* soit correct. C'est ce caractère de planification dans le temps qui motive notre demande de traitement urgent de cette motion. En effet, il faut aujourd'hui donner très rapidement au Conseil d'Etat les moyens légaux et financiers de pouvoir déclencher certains investissements ou certaines actions pour répondre au ralentissement de l'activité économique en général. Sans traiter du fond de notre motion, nous demandons donc au Grand Conseil de donner un signal clair à notre économie en discutant sans tarder de ce plan de relance cantonal.

Nous vous demandons donc de souscrire et d'accepter le caractère urgent de cette motion.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je tiens d'abord à saluer ce bel opportunisme, cette belle vivacité politique et, enfin, cette belle conversion. Cela fait quand même plaisir à voir que le discours que nous avons tenu lors de la campagne sur les ristournes fiscales porte enfin ses fruits. Contrairement à d'autres, vous avez changé d'avis! Ce qui fait plaisir à voir, c'est que, pendant des mois, la droite unie, qui a combattu l'initiative, nous a fait l'apologie des baisses linéaires d'impôts – avec certes certaines parties pour les familles – qui était une mesure destinée à relancer la machine économique tout en affirmant que des mesures économiques prises par le canton, d'une part, ne servaient à rien et que, d'autre part, des mesures cantonales seules ne servaient pas non plus, puisque seul un plan fédéral pouvait intervenir. Il s'agit d'une belle reconversion et puisque nous sommes beaux joueurs nous ne rencontrons, pour nous, aucune frustration à ne pas avoir été

jointes à cette motion à laquelle nous aurions très bien pu nous rallier. Nous avons simplement vu que vous avez désormais adopté aussi ces théories néo-keynésiennes que vous avez pourtant durement combattues durant la campagne.

Maintenant, comme tout néocortical, votre idée est bonne mais incomplète. Il ne s'agit pas de faire quelques saupoudrages de-ci, de-là mais d'avoir une vision globale, un plan de relance global pour notre canton à moyen et à long terme. De plus, le plan de relance doit être suivi par une très grande majorité du Parlement et par l'unanimité du Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, nous traitons l'urgence; lundi, nous traiterons du fond de la motion. Il y a la crise, vous l'admettez, et des mesures doivent être prises, des mesures, non pas uniquement pour 30% de la population, lorsque l'on sait qu'il y a 70% de locataires dans ce canton – je pense notamment à l'arrêt de la pratique Dumont – ni uniquement pour les entreprises de construction, ni uniquement pour 57% de la population fribourgeoise, ni même pour la majorité + 1 personne. Cela ne suffit pas, il faut des mesures prises pour 100% de la population fribourgeoise, puisque tous affrontent pleinement la crise!

Maintenant, dans les mesures qu'il faudra prendre, il ne faudra pas 10% de mesures concrètes et 90% de mesures théoriques mais 100% de mesures concrètes. Dans ce sens, cette motion me paraît incomplète puisque les thèmes relatifs aux familles, aux locataires, aux mesures environnementales – notamment sur l'isolation des bâtiments – à certaines mesures d'incitation pour nos quatre piliers de l'économie, qui ont une bonne santé financière et qui auraient la possibilité d'investir aujourd'hui, non pas dans des usines à charbon mais dans d'autres méthodes plus durables pour l'environnement. Il n'y a pas non plus de mesures concernant l'amélioration des services publics. Ce sont ces mesures-là, en priorité, avec les autres, qui seront destinées à vaincre cette crise que nous affrontons tous.

Lundi, lorsque nous aurons vu la réponse du Conseil d'Etat, si cette motion est complétée dans ce sens ou que la porte est laissée ouverte pour qu'un plan complet et global soit mis en œuvre, nous l'accepterons. Dans ce sens, nous allons aussi accepter l'urgence.

Maintenant, si le plan de mesures proposées ne concerne qu'un Fribourgeois sur deux ou qu'un Fribourgeois sur trois, nous ne pourrions malheureusement pas l'accepter. Mais je fais entièrement confiance au Conseil d'Etat pour qu'il prévoit un plan de relance non pas partiel mais total pour le bien de nous tous.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra massivement l'urgence de la motion de nos collègues Romaniens/Kuenlin, ceci compte tenu de la dégradation importante de la situation économique et sociale en ce début d'année. Nous pouvons souscrire aux différentes propositions des motionnaires, qui touchent principalement le volet «investissements». Il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons pas occulter le volet «consommation» et, dans ce sens, nous demandons la mise en œuvre très rapidement des baisses d'impôt votées par ce parlement dans la session d'avril 2008, voire – pourquoi pas – de les améliorer. En outre, je

demande instamment au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'OFROU à Berne afin qu'il fasse le maximum pour que les travaux d'entretien du tronçon de l'autoroute Vulruz-Semsaies soient encore effectués cette année. Ce serait un geste qui serait très apprécié des entreprises du génie civil, qui, comme tout le monde le sait, souffrent également énormément en ce début d'année.

Studer Albert (ACG/MLB, SE). Nous n'avons aujourd'hui pas à nous prononcer sur le contenu de la motion mais uniquement sur son urgence. Urgence face à la crise, il y avait déjà cet automne! Je vous rappelle que mes collègues député-e-s Marie-Thérèse Weber-Gobet et Benoît Rey avaient posé une question écrite au Conseil d'Etat à ce sujet. Ils terminaient leur préambule ainsi: «*La fin de la crise du marché financier n'est pas en vue et les prévisions de certains experts économiques n'incitent pas à la confiance. C'est maintenant que les gouvernements sont appelés à élaborer des scénarios et d'éventuelles contre-stratégies.*» Ceci est daté du 20 octobre 2008.

Lors de la discussion du budget 2009 et surtout lors de la discussion sur la baisse d'impôts prévue à ce budget, nous demandions de prévoir une marge pour faire face à la crise qui, maintenant, fait rage. Et rappelez-vous qui s'opposait catégoriquement à des mesures budgétaires en prévoyance de la crise – eh oui – ce sont les mêmes qui aujourd'hui crient à l'urgence!

Cela étant dit, l'Alliance centre gauche ne s'opposera pas à l'urgence de cette motion.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien soutient unanimement l'urgence de la motion dont il est à l'origine. Il est indispensable que le gouvernement puisse agir rapidement et avec détermination afin de soutenir, cas échéant, l'économie fribourgeoise. L'onde de choc de la crise atteint de manière très différenciée les branches économiques. Il faut pouvoir adapter notre réponse à la situation. L'affectation du bénéfice 2008 à un plan de relance, que le gouvernement débloquent en temps voulu, est pour nous une solution flexible et efficace de se préparer à une dégradation des conditions économiques qui, j'aimerais insister, ne sont pas actuellement encore généralisées, certains secteurs – secteur secondaire, par exemple dans le domaine de la construction – résistent très bien.

Nous vous recommandons donc de voter l'urgence.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Nos deux motionnaires ont vu juste et sont d'ores et déjà appuyés par près de 50 députés, qui ont signé la motion et ainsi se déclarent d'accord sur le contenu et l'urgence. Je ne m'exprime pas sur le fond mais sur l'urgence de cette intervention. Le groupe libéral-radical, dans sa totalité, soutient l'urgence de cette motion pour les raisons suivantes.

Même si le Conseil d'Etat n'est pas resté inactif sur le fond de la crise qui secoue le pays, il est effectivement urgent que notre canton soit prêt dans le cas où la Confédération aiderait par des moyens financiers le canton à prendre des mesures concrètes de relance.

Le canton lui-même se doit d'encourager la relance et plus vite on y réfléchit, mieux c'est. De plus, le bénéfice espéré de l'exercice 2008 sera certainement mieux placé dans un programme de relance que sous la forme d'une ristourne d'impôts que le peuple, en toute intelligence, n'a pas voulue. Enfin, par cette motion, les milieux économiques en difficulté et les employés touchés et préoccupés devront se sentir soulagés que le groupe libéral-radical du Grand Conseil se préoccupe de leur situation.

Pour ces raisons, je vous encourage tous à voter l'urgence de cette motion.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Une motion urgente traitant de relance économique ne peut, par définition, pas être complète. Je ne souhaite pas ici tenir des propos acerbes sur les mesures envisagées par les motionnaires mais plutôt les compléter afin que notre canton puisse se donner des moyens suffisants pour faire face à cette crise et surtout pouvoir poursuivre son essor. Une politique anticyclique doit avoir un effet rapide. Elle doit combiner les changements structurels nécessaires avec des impulsions économiques en vue de créer davantage d'emplois, d'améliorer le pouvoir d'achat et de promouvoir l'écologie. Les motionnaires mettent en évidence les impulsions économiques. Celles-ci sont certainement justes si elles peuvent permettre d'éviter l'accroissement du chômage. Elles sont justes aussi si elles représentent de simples anticipations de travaux prévus ou à faire, mais il ne faut pas en rester là.

En automne dernier, notre canton a organisé un *hearing* de l'énergie. Cette journée a débouché sur des constatations unanimes. Il faut travailler dans ce canton l'amélioration des enveloppes des bâtiments et la production de chaleur. Cette crise est peut-être une chance pour le canton de Fribourg si elle nous permet de donner l'impulsion de départ par un subventionnement pour moderniser notre parc immobilier. Améliorer l'isolation, c'est très clairement favoriser l'économie régionale. Lorsqu'on parle d'améliorer la toiture, d'améliorer les façades ou du vitrage, on sait que ce sont en très grande partie des entreprises locales qui obtiendront les travaux. De l'autre côté, lorsqu'on cumule subventions et faible niveau du taux d'intérêt, on peut tabler sur une réussite de la mesure. Nous avons parlé mardi du photovoltaïque. J'imagine que les mesures telles que l'amélioration des enveloppes et des productions de chaleur vont dans la même direction, voire multiplient ici les chances de succès.

Au niveau environnemental toujours, cette motion urgente peut aussi être le moyen d'améliorer nos infrastructures en transports publics. N'est-il pas aujourd'hui le meilleur moment, en 2009, pour activer le RER Bulle-Fribourg-Romont et cela en collaboration étroite, voire très étroite, avec notre entreprise cantonale?

La troisième mesure anticyclique concerne le pouvoir d'achat. Celui-ci en a pris un coup pour de nombreux Fribourgeois ces dernières semaines, ces derniers mois. L'augmentation fulgurante du chômage et du chômage partiel dans notre canton a des conséquences évidentes. Il amenuise les ressources des ménages touchés. Se trouver dans une situation de chômage, c'est perdre 10 à 20% de revenu. Prenez votre revenu et re-

tranchez 20% et vous comprendrez que vos comportements *consoméristes* vont changer! Alors, que faire au niveau cantonal pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages? Aujourd'hui, à mon avis, il faut des propositions très concrètes et je propose que nous travaillions sur une des charges les plus lourdes des ménages, à savoir les primes d'assurance-maladie. Deux possibilités ici: soit on anticipe le postulat Jean-François Steiert/Christine Bulliard et le canton prend à sa charge tout ou partie des primes d'assurance-maladie des enfants, soit alors – mesure peut-être plus rapide – le Conseil d'Etat, par une ordonnance, rehausse la limite de subventions aux primes d'assurance-maladie. Mesdames et Messieurs, des mesures il en existe de nombreuses et j'imagine qu'il nous faudra laisser une marge de manœuvre au Conseil d'Etat. Mais il faudra que celui-ci tienne compte des trois volets que j'ai exposés ce matin.

En guise de conclusion, j'aimerais ajouter qu'en politique anticyclique, dans une période comme celle que nous vivons aujourd'hui, il est une mesure qui ne peut pas être prise sans risque de tout faire capoter. Je veux parler des programmes d'économie des Etats. Alors que le Conseil d'Etat va plancher ses prochains jours – ou il le fait déjà – sur sa planification financière, je souhaite qu'il évite de systématiser les coupes dommageables pour l'essor de notre économie fribourgeoise. J'espère aussi, et j'espère surtout, que cette motion urgente n'empêche pas d'autres mesures, dont nous n'avons peut-être pas encore parlé aujourd'hui. C'est sur le principe de profiter de comptes visiblement favorables en 2008 que nous devons tabler et permettre à l'Etat d'utiliser ces excédents.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). A vous entendre, je prends note que personne n'a été surpris par le dépôt d'une telle motion et de la nécessité d'agir dans l'urgence. Plusieurs pays, notamment les Etats-Unis, la plupart des pays européens et la Confédération suisse – qui a même lancé hier un deuxième plan de relance – ont été contraints de mettre en place, aussi souvent en catastrophe, des mesures pour soutenir l'économie qui vacille et qui pourrait laisser de grandes blessures à moyen terme.

Je suis quelque peu surpris de la réaction du groupe socialiste, qui critique l'esprit de cette motion. Elle constitue un moyen intelligent et performant d'utiliser les excédents des comptes et qui n'a rien à voir avec le système de l'arrosoir que défendent avec véhémence les camarades du groupe socialiste. Il s'agit de créer des conditions-cadre pour soutenir avant tout l'emploi de tout un chacun et particulièrement de ceux qui présentent la plus grande précarité. Je constate que leurs interventions traitent déjà du fond, que nous discuterons seulement ce lundi. Une marge de manœuvre a été laissée au Conseil d'Etat dans notre intervention, puisque nous avons mis sous point 6 «Autres mesures» que nous lui laissons le soin d'en proposer. Je pense que nous pouvons lui faire confiance à ce sujet.

L'urgence se justifie notamment du fait que les mesures de la Confédération vont impliquer les cantons, lesquels devront consentir un effort financier semblable. Fribourg doit absolument tenter de bénéficier de ce soutien fédéral. Il est indispensable que notre canton

travaille aujourd'hui déjà son plan de relance et ceci même si l'économie locale n'est pas très touchée. Elle accusera toutefois à court terme les faiblesses de notre économie d'exportation qui, elle, déjà aujourd'hui, est fortement touchée.

Les comptes 2008 vont être tout prochainement bouclés et il me paraît indispensable de prévoir le financement des mesures de relance par le *boni* presque certain de ces comptes, ceci pour éviter d'hypothéquer trop fortement les résultats des années prochaines. Il semble judicieux d'utiliser les bons résultats des années florissantes pour financer des mesures de relance provenant d'une détérioration très rapide de l'économie mondiale.

Pour ces raisons, je vous remercie de soutenir l'urgence.

Lässer Claude, Directeur des finances. Aujourd'hui, nous discutons de l'urgence et de la procédure accélérée. Pour le Conseil d'Etat, sur le fond, la question de l'urgence est plus une question du Grand Conseil, mais nous ne nous y opposons pas. Nous pouvons accepter l'urgence étant entendu qu'il ne faut pas se faire des illusions. Lundi, nous n'allons pas venir avec un programme de relance même si c'est ce qui sera discuté. Le Conseil d'Etat comprend la démarche urgente, parce qu'il y a toujours deux volets, avant tout par le financement d'un plan de relance parce que, effectivement, selon la loi sur les finances, le Conseil d'Etat a l'obligation de boucler les comptes au 20 février; donc c'est tout proche. L'urgence, je la comprends comme ça, de savoir qu'on prendra position lundi, de savoir si on constitue un fond pour la relance ou pas. Ensuite, la constitution et la mise sur pied d'un plan de relance, c'est un travail de plus longue haleine et ça ne se règle pas «en deux coups de cuillère à pot» du jeudi au lundi; je crois qu'il faut être clair!

Par rapport aux quelques remarques qui ont déjà été faites, j'aimerais juste en ajouter une ou deux. Pour ma part dans la campagne sur la ristourne fiscale – pour moi c'est une question qui est réglée – j'ai effectivement parlé de plan fédéral mais à aucun moment j'ai dit que *seul* un plan fédéral pouvait faire effet. J'ai dit qu'il fallait une coordination entre les actions fédérales, cantonales et – Mesdames et Messieurs, il y a aussi beaucoup d'édiles communaux – communales! Si les comptes de l'Etat seront bons, je pars de l'idée que les comptes communaux le seront également. J'ai de la peine à imaginer que les communes regardent passer le train des mesures de relance en disant «pourvu qu'on puisse grappiller le plus possible pour nos propres investissements» sans faire elles-mêmes des efforts dans ce domaine-là. Les pouvoirs publics, c'est trois niveaux, ce n'est pas un ou deux niveaux seulement!

Encore une fois, ce qui est important je crois, ce sera de poser deux ou trois règles. Tout d'abord, il est évident qu'il vaut mieux travailler en coordination et non pas de manière isolée et il faut aussi ne pas se tromper d'objectif. Il faut savoir ce qu'on veut faire: s'il s'agit de faire de la relance ou s'il s'agit de faire autre chose sous le chapeau «relance»! La première priorité devrait être de contrer les effets de la crise. C'est ça qui devrait guider notre action future.

J'aimerais dire à M. Rossier au sujet de la décision de l'OFROU quant aux travaux autoroutiers que le Conseil d'Etat n'a pas attendu pour intervenir auprès de la Berne fédérale pour faire en sorte d'essayer que les travaux puissent quand même être engagés en 2009, comme la planification initiale le prévoyait. Nous avons bon espoir que la décision initiale de la Confédération soit revue et que les travaux puissent être engagés effectivement durant 2009. Je ne peux pas donner d'assurance aujourd'hui, sans compter qu'il faut bien voir, comme cela a été dit, l'économie fribourgeoise commence à souffrir. Aujourd'hui, c'est avant tout l'industrie d'exportation. La construction, cela joue encore. Le génie civil a des soucis mais plutôt pour le deuxième semestre. Par exemple, si l'OFROU lançait les travaux durant le deuxième semestre, ce serait idéal.

Il a été dit qu'il faut élaborer des scénarios. J'aimerais quand même dire que le Conseil d'Etat n'a pas attendu aujourd'hui. Vous avez vu qu'on essaye de coordonner un peu les actions, de coordonner les mesures possibles au niveau romand. Les premiers travaux ont été engagés déjà l'année passée, c'est-à-dire aux mois de novembre-décembre. On a eu déjà une première séance qui a pris connaissance d'un premier – je dirais – avant-rapport d'un groupe de travail. Nous devrions avoir, j'espère, le rapport final d'ici un ou deux mois. Nous essayons donc de travailler ensemble parce que, encore une fois, pour ne prendre qu'un exemple, si le canton de Fribourg devait décider des mesures, par exemple dans le génie civil, s'il est le seul à le faire, vous imaginez bien que les entreprises extérieures du canton seront aussi à l'affût de ces travaux qui seront mis sur le marché. L'effet ne peut être que dilué si un seul canton fait quelque chose dans un domaine. C'est la raison pour laquelle la coordination est extrêmement importante. Cela va tout à fait dans le sens de ce que le député Siggen a dit, il a parlé de «cas échéant». Je crois que l'urgence, aujourd'hui, c'est justement de discuter la mise à disposition de moyens financiers. C'est ça la première urgence! C'est dans ce sens-là que, en tout cas personnellement, je comprends l'urgence de la motion et que je peux suivre, en mon nom personnel, mais je pense aussi au nom du gouvernement, l'urgence de cette motion que l'on traitera encore lundi soir.

J'aimerais encore ajouter que, compte tenu des délais très courts et dans l'esprit et la lettre de la loi sur le Grand Conseil – évidemment, il ne faudra pas nous dire qu'on n'a pas pu plancher sur un document écrit, etc. – j'espère pouvoir éventuellement distribuer une réponse en début de séance. Evidemment, il faut encore rédiger la réponse, il faut la coordonner. Je rappelle que le Conseil d'Etat n'a pas de séance jusqu'à lundi. Cela complique un peu le... mais, M. le Député, c'est exactement ce qu'on va faire, (*rires de la salle*) c'est exactement ce qu'on va faire mais on est tellement habitué à travailler le dimanche que c'est difficile de nous réunir! C'est justement ça! (*rires*) Cela étant, donc, j'espère pouvoir donner un texte écrit en début de séance. Il nous faut coordonner quand même pour que je puisse donner une réponse gouvernementale et non pas seulement la réponse du Directeur des finances. Je vous demande d'ores et déjà un peu de compré-

hension quant à la forme sous laquelle la réponse du Conseil d'Etat sera donnée lundi.

Avec ces considérations, nous acceptons l'urgence de cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 90 voix contre 0. Il y n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 90.*

– La motion M1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin (crise économique, affectation de moyens de relance) sera ainsi traitée selon la procédure urgente.

Motion M1046. 08 Emmanuelle Kaelin Murith/Jacques Vial (création d'un fonds d'équipement sportif)¹

et

Postulat P2028.08 René Thomet/Carl-Alex Ridoré (réalisation et exploitation d'infrastructures sportives d'envergure cantonale)²

Prise en considération³

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Vous comprendrez aisément que la réponse du Conseil d'Etat ne nous satisfait pas, Jacques Vial et moi-même, et que nous ne pouvons pas adhérer à ses conclusions. L'argumentation développée nous déçoit tout autant que les conclusions. Vous nous permettrez de relever que toute l'argumentation du Conseil d'Etat est basée sur le fait que la création d'un fonds d'équipement n'est pas nécessaire, car son absence n'a pas empêché jusqu'à ce jour le canton de soutenir des projets d'envergure. Cette argumentation a au moins le mérite de prouver que des deniers peuvent être réunis.

Après avoir rencontré le comité à l'origine de l'initiative populaire demandant la construction d'une piscine olympique, il s'est avéré que le comité avait souffert du manque de clarté et avait trouvé comme seule voie celle de l'initiative populaire. Peut-on encore arguer que le système actuel est performant et répond à toutes les attentes? La motion demande de créer une base légale en vue de créer un fonds cantonal pour le financement d'équipements sportifs d'importance cantonale. La motion a pour but recherché d'établir une seule base légale claire, qui fixerait les critères des installations jugées d'importance cantonale, les conditions d'obtention de la participation cantonale, les modalités de la dotation de ce fonds. Ces dispositions légales pourraient être insérées dans la nouvelle loi sur le sport, dont le projet devrait prochainement être mis en consultation, ou faire l'objet d'une loi spéciale. Les nouvelles dispositions remplaceraient avantageusement les dispositions actuelles figurant dans différentes ordonnances, règlements, arrêtés, permettant au Conseil d'Etat d'allouer une participation sans que les critères soient connus des différents partenaires.

Ce nouveau fonds ne créera pas de nouveaux besoins et aucun risque de diluer par trop la participation de l'Etat existe. En effet, ces risques peuvent être écartés par la nature même de ce fond, qui aurait pour but unique de financer des installations qualifiées d'importance cantonale. On peut penser à des piscines, patinoires, stades mais aussi des centres sportifs pour, par exemple, l'escrime, la gymnastique, le judo ou pour un centre multisportif mais qui devront, par leurs caractéristiques, justifier non d'un rôle régional mais d'une importance cantonale. La création de la base lé-

¹ Déposée et développée le 13 février 2008, *BGC* p. 290; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, *BGC* p. 1642.

² Déposé et développé le 12 mars 2008; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, *BGC* p. 1642.

³ Débat conjoint portant sur la prise en considération des deux objets.

gale aurait surtout le mérite d'assurer la dotation à ce fond et de permettre à notre canton non seulement de répondre présent à tout nouveau projet réunissant les conditions requises mais surtout de susciter des initiatives privées ou régionales.

Notre estimé président a relevé dans son discours inaugural la nécessité de «penser demain». Penser demain, c'est prendre en compte le rapport concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique et répondre aux besoins de la population fribourgeoise croissante. Penser demain, c'est prendre en compte les soucis de santé de la population, les problèmes d'obésité, de manque de mobilité d'une partie de la jeunesse et de mettre tout en œuvre pour favoriser la pratique du sport. Penser demain, c'est éviter la politique du coup par coup, c'est créer un cadre favorable à un développement harmonieux en stimulant les initiatives privées et les partenariats public-privé, c'est se doter d'un nouvel instrument de politique régionale.

C'est notre devoir de prévoir l'avenir et c'est pourquoi nous vous demandons d'accepter cette motion afin d'assurer le financement coordonné de projets reconnus d'envergure cantonale dans toutes les régions de notre canton. Ceci répondra à l'attente de tous les Fribourgeois!

Thomet René (PS/SP, SC). Contrairement à ma collègue Kaelin-Murith, je suis satisfait et remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse au postulat. J'ajouterai cependant les commentaires suivants.

Le Conseil d'Etat se défend de ne pas être resté inactif en matière d'installations sportives d'envergure régionale ou cantonale. Nous le reconnaissons volontiers et n'avons jamais prétendu que rien ne s'était fait. Le développement de notre postulat a simplement mentionné que depuis le rapport de janvier 1988 prévoyant trois centres cantonaux de sport et le refus par le peuple, en 1999, de l'investissement de 30 millions de francs pour les réaliser, plus rien n'a été proposé par le Conseil d'Etat en matière d'infrastructures sportives non scolaires et c'est bien cela que notre postulat veut toucher.

Si le Conseil d'Etat répond simplement aux projets qui lui sont présentés, il agit en dehors de tout concept et sans étude globale des besoins réels. Le sport, les sports méritent une approche plus sérieuse afin d'éviter de devoir répondre au coup par coup. Il faut définir des critères en lien avec la pratique sportive scolaire, de masse, de compétition, voire de haute compétition. Il faut également tenir compte de la possibilité de réalisations intercantionales. Il faut aussi inscrire certains projets sous l'angle de la promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, d'atouts attractifs dans le cadre de la promotion économique. Il convient à la fois de pouvoir planifier la réalisation des besoins avérés et de pouvoir répondre de façon objective aux demandes qui seraient manifestement infondées. On pourrait par exemple justifier la non-entrée en matière pour participer à la nouvelle construction d'un vélodrome cantonal parce que les besoins en la matière sont couverts par une réalisation romande, à Aigle, réalisation à laquelle le canton de Fribourg a participé.

Notre postulat vise donc à effectuer un inventaire des réalisations d'envergure régionale ou cantonale dans

tous les domaines sportifs: sports de halle, de plein air, sports d'eau, etc. Il vise ensuite à recenser les besoins non encore satisfaits et à définir qui doit avoir le *leadership* de leur réalisation. Par son statut privilégié, en lien autant avec la promotion de la pratique sportive, la promotion de la santé, la préoccupation du développement économique et de l'attractivité de notre canton, le canton est l'instance la mieux indiquée pour proposer, voire rechercher, les sources de financement possibles selon les infrastructures proposées. Le cas échéant, le canton pourrait planifier les projets dont il estime devoir être le promoteur. Le rapport du Conseil d'Etat pourra également faire état d'une extension dans l'accès à des infrastructures existantes pour une optimisation de leur utilisation. Par exemple, il pourrait prévoir comment des infrastructures scolaires peuvent être complétées, modifiées pour servir d'infrastructures sportives non scolaires. Enfin, c'est après avoir développé un concept que le Conseil d'Etat pourra proposer des critères de financement et étudier toutes les formes possibles ou adéquates permettant la réalisation des infrastructures sportives qui manquent encore à notre canton.

Dans ce sens, la motion de nos collègues Emmanuelle Kaelin-Murith et Jacques Vial pour la création d'un fonds d'équipements sportifs nous paraît prématurée. Ne mettons pas la charrue devant les bœufs, définissons d'abord les travaux à entreprendre avant de décider des moyens et du mode de leur financement. En acceptant ce postulat, vous donnerez au Conseil d'Etat la possibilité de concrétiser les objectifs de l'article 80 de la Constitution fribourgeoise: «*L'Etat et les communes favorisent les loisirs contribuant à l'équilibre, au développement personnel. Ils encouragent la pratique du sport et les possibilités de délasserment*». Vous donnerez aussi la matière et les arguments qui viendront étayer les intentions que le Conseil d'Etat souhaitera proposer dans la nouvelle loi sur le sport, avant-projet qui est d'ailleurs en consultation et que nous analyserons avec attention. L'étude que nous proposons contribuera à la concrétisation d'un objectif du programme gouvernemental 2007-2011. Le Conseil d'Etat indique que la qualité de vie n'est pas uniquement déterminée par le niveau matériel mais aussi par des facteurs plus subjectifs tels que la santé, la sécurité alimentaire, les loisirs et l'offre culturelle. Ces éléments contribuent au bien-être même des personnes, des plus aisées aux plus démunies et des plus jeunes aux personnes en fin de vie. Ces éléments feront l'objet d'une attention particulière durant la législature. Un programme de législation ne doit pas se résoudre à un catalogue de bonnes intentions. Le Conseil d'Etat ne serait certainement pas le seul à se réjouir que des attentions particulières débouchent sur de belles réalisations.

Avec le groupe socialiste, je vous invite donc à suivre la position du Conseil d'Etat en soutenant le postulat selon la détermination du Conseil d'Etat et en refusant la motion de nos collègues Kaelin-Murith/Vial, que nous estimons prématurée en la circonstance.

de Reyff Charles (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien rappelle tout d'abord, si cela est nécessaire, que tant la motion Kaelin-Murith/Vial que le postulat Thomet/Ridoré ont été en fait déposés suite

à la fameuse pétition dont on a déjà parlé et qui a rassemblé plus de 12 000 signatures et que le but de ces deux dépôts était de donner une suite positive, et surtout constructive, aux soucis exprimés par les signataires.

Le Conseil d'Etat nous rappelle que des fonds visant à soutenir le sport existent et il les estime suffisants. Nous sommes naturellement conscients, tant de l'existence que de la nécessité de ces fonds et ne souhaitons en aucun cas que leur rôle de soutien aux sportifs et à la promotion du sport ne soit diminué ou négligé à l'avenir.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les infrastructures, le Conseil d'Etat cite le fonds LORO Sport. Certes, ce fonds a également son importance et, là non plus, nous ne la contestons pas. Il ne faut toutefois pas oublier que, d'une part, son alimentation est aléatoire, puisqu'elle dépend de la répartition des fonds du Sport-Toto, et que, d'autre part, la mise à contribution de ce fonds se fait de manière ponctuelle et, dans une certaine mesure, aléatoire aussi, dans la mesure où aucune planification ne guide les organes de décision.

Le groupe démocrate-chrétien est convaincu de la nécessité de créer donc un fonds qui s'appuie sur un processus d'alimentation défini et sur une planification contrôlée et mise à jour régulièrement, permettant une équité sur l'ensemble du territoire cantonal en fonction des nécessités exprimées.

Avec ce fonds et ces bases, le Conseil d'Etat pourra donc encore mieux soutenir le sport et la construction d'infrastructures. La planification lui permettra d'avoir donc la vue d'ensemble, elle sera meilleure mais elle permettra également de répondre beaucoup plus facilement et beaucoup plus clairement à d'éventuelles sollicitations pour des partenariats public-privé, voire même de les provoquer lui-même. Si la simple acceptation de la pétition nous aurait certainement fait réagir de manière très – ou trop – émotive, la prise en considération de la motion et du postulat donne au Conseil d'Etat et au Grand Conseil la possibilité, dans un premier temps, d'une réflexion approfondie nous permettant, dans un deuxième temps, d'atteindre nos buts de qualité et d'efficacité par des décisions législatives.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra donc et la motion et le postulat.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt la motion M1046.08 de nos collègues Kaelin-Murith et Vial sur la création d'un fonds d'équipements sportifs et le postulat P2028.08 des députés Thomet et Ridoré sur la réalisation et l'exploitation d'infrastructures sportives.

C'est dans sa très grande majorité que le groupe libéral-radical va refuser la motion et acceptera, à l'unanimité, le postulat. En instaurant un fonds d'équipements sportifs, c'est réinventer une roue que l'on a déjà avec la LORO et le Sport-Toto. Le canton aide déjà les infrastructures, et créer un fonds uniquement à buts précis est dangereux, car il pourrait être trop restrictif par rapport à d'autres projets. Ces deux objets font suite à la pétition munie de plus de 12 000 signatures concernant une piscine couverte de 50 mètres dans le Grand-Fribourg.

Le postulat va servir à examiner les besoins ou les manques de notre canton en matière de sport et toutes les régions seront analysées. Nous pourrions ainsi avoir une vue d'ensemble de nos structures sportives.

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical refusera la motion, acceptera le postulat et vous invite à en faire de même.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). La motion Kaelin-Murith/Vial propose d'instaurer un fonds d'équipements sportifs. Or il existe déjà trois fonds: le fonds de réserve LORO Sport du règlement de mai 2005, le fonds cantonal de sports de l'ordonnance de mai 2003 et le fonds des taxes sur les loteries de l'ordonnance d'octobre 2003.

Tout comme le Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre rejettera, à l'unanimité, cette motion afin de ne pas créer un quatrième fonds.

Par contre, notre groupe acceptera le postulat Thomet/Ridoré, qui demande l'élaboration d'une étude pour l'établissement de l'Etat de la situation actuelle, à savoir un plan de mesures concernant la réalisation d'installations sportives, un inventaire des sources de financement pour la construction et l'exploitation des installations.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). C'est à titre personnel que je m'exprime en faveur de la motion Kaelin/Vial. Face à la croissance démographique de notre canton, et comme le mentionne d'ailleurs le rapport 113 Bulliard/Bourgeois traité hier concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique, une population jeune a ses exigences, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation. Parallèlement, la construction future d'équipements et d'infrastructures sportifs importants est inévitable et ce également dans un souci de promotion économique et touristique.

Actuellement déjà, on constate dans certaines régions, notamment en Gruyère, que des infrastructures sportives sont insuffisantes, telles que patinoires, piscines ou autres. Or, pour anticiper et faire face le moment venu aux demandes futures de soutien financier, notamment dans le cadre de partenariats privé-public, la constitution d'un fonds sur le modèle du fonds d'équipement touristique me paraît être une solution pour l'avenir.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat estime que le financement actuel, au coup par coup, prélevé dans trois fonds différents, est efficace et pragmatique. Certes, mais ne serait-il néanmoins pas plus judicieux d'avoir une vision plus globale fondée sur une base légale? On nous répondra que cette solution risque de susciter des revendications et de favoriser le système des subventions arrosoir, sans marge de manœuvre pour l'Etat. Certes, mais cela aurait l'avantage d'être plus clair pour les porteurs de projets, comme cela se fait d'ailleurs avec le fonds d'équipement touristique.

Pour terminer, permettez-moi une question à M^{me} la Commissaire. Je souhaiterais connaître, si c'est possible, le montant disponible dans le fonds de réserve LORO-Sport destiné aux constructions sportives d'importance cantonale ou régionale au 1^{er} janvier 2009?

C'est avec ces quelques considérations que je vous invite à soutenir la motion Kaelin-Murith/Vial.

Vial Jacques (*PDC/CVP, SC*). En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse extrêmement rapide, tant à la motion qu'au postulat. Cette réponse précise en particulier les fonds à disposition en faveur du sport:

1. les taxes sur les loteries, qui subventionnent les projets culturels, sociaux et – un tout petit peu – sportifs;
2. le fonds cantonal du sport, qui aide les espoirs et les talents mais qui ne finance pas les équipements sportifs; provenance de ce fonds: les loteries;
3. le fonds de réserve de la LORO du 15 mai 2005 pour les constructions sportives d'une certaine importance régionale, cantonale ou nationale; alimentation, encore une fois: LORO Sport.

Les deux premiers fonds ne concernent absolument pas l'équipement de constructions sportives. Seul le fonds de réserve LORO peut être engagé à cet effet, mais c'est encore un fonds garanti par les loteries et ce au coup par coup.

Gouverner, c'est prévoir! Les comptes de l'Etat de ces dernières années donnent raison au Conseil d'Etat. Ils peuvent sans autres garantir un subventionnement pour des constructions sportives importantes pour des périodes positives. En cas de diminution des recettes de l'Etat, on serre la ceinture, on coupe en premier dans ce qui pourrait être superflu comme le sport. Et des projets, certes importants aux yeux de tous, sont alors «schubladiés» faute de moyens. C'est là qu'intervient le fonds d'équipement sportif proposé par la motion. Avec la garantie de financement de l'Etat pour les initiants publics et privés, en même temps, il assure des travaux aux entreprises et aux travailleurs dans des temps difficiles.

Je me réjouis de consulter l'inventaire que dressera le Conseil d'Etat suite au postulat Thomet/Ridoré. On y trouvera le fil rouge qui imposera naturellement les infrastructures à construire et donc à financer.

Avec ma collègue Emmanuelle Kaelin, je vous demande donc à tous de vous souvenir que les sept années de vaches grasses peuvent être suivies de sept années de vaches maigres. A cet effet, je vous demande d'appuyer notre motion dans l'intérêt des sportifs et des écoliers du canton.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Cela a été relevé, il y a un élément commun à la motion et au postulat, il s'agit de définir le rôle de l'Etat dans la mise à disposition d'installations sportives d'importance régionale, cantonale ou nationale, à savoir de définir quel peut être le rôle d'initiateur, de coordinateur ou de cofinancement. Les instruments requis par la motion et le postulat diffèrent. Alors que la motion demande la création d'un fonds, le postulat nous demande tout d'abord un rapport sur l'état des besoins et des possibilités et des instruments possibles de financement.

Je vous rappelle que la motion et le postulat avaient été déposés dans le cadre de la pétition pour la piscine qu'avait rejetée ce Grand Conseil. Or vous connaissez les discussions en cours s'agissant du projet d'une piscine sous l'égide du préfet de la Sarine dans le cadre d'un partenariat privé-public. Dans ce cadre-là, l'Etat a d'ores et déjà indiqué, par la voix du Conseil d'Etat, être prêt à s'engager financièrement au niveau de l'investissement. Dans ce cadre-là, nous aurons une intervention directe. C'est dans ce sens-là, que le Conseil d'Etat indiquait qu'il s'était passé quelque chose, puisque le Conseil d'Etat avait saisi le Grand Conseil déjà à deux reprises pour des infrastructures sportives d'importance cantonale. Il s'agissait des patinoires et il s'agissait dernièrement du site sportif Saint-Léonard, dont une partie a été – ou sera – financée dans les deux ou trois années à venir, d'une part par le fonds LORO Sport mais également par le fonds cantonal du sport. Il avait d'ores et déjà indiqué, à l'époque, qu'il était prêt aussi à financer – c'était l'époque de Gottéron-Village – la piscine dans ce cadre-là également. Je le dis parce que je reviendrai tout à l'heure sur la question des critères qui semblent jouer un rôle.

S'il y a un besoin avéré, la possibilité d'un décret existe, il peut être fait rapidement. Nous l'avons démontré au cours des dernières années et répondu de manière non institutionnelle à une question d'un partenariat privé qui demande une rapidité d'action. Il n'est pas nécessaire pour cela de mobiliser des moyens dans un fonds, raison pour laquelle le Conseil d'Etat vous propose le rejet de la motion. Mais le Conseil d'Etat est conscient de la nécessité de disposer d'un état des lieux des infrastructures sportives, raison pour laquelle il accepte le postulat comme un préalable et un complément en soi à la motion. La concrétisation, vous la trouverez dans la loi sur le sport, qui vous sera présentée; elle est actuellement en consultation. La consultation qui se pose est encore celle de lui adjoindre un concept sur les infrastructures. Le Service du sport a été chargé de faire une enquête en deux temps. Le premier portera sur l'état des lieux en matière d'infrastructures de piscines dans notre canton, piscines scolaires, piscines communales, piscines régionales puis, un deuxième temps, portera sur les autres infrastructures. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que l'Etat intervient déjà dans le cadre du subventionnement des infrastructures sportives à des fins scolaires à travers la loi cantonale sur les subventions aux constructions scolaires.

S'agissant d'infrastructures sportives qui ne répondraient pas à un besoin scolaire, il s'agira, dans ce cadre-là et dans le cadre de la loi, de déterminer dans le fond le critère le plus difficile, l'infrastructure d'importance cantonale. Pour Gottéron-Village et le site sportif Saint-Léonard, le critère d'infrastructure d'importance cantonale nous a été donné par leur reconnaissance comme infrastructures d'importance nationale et par le soutien annoncé à ces deux infrastructures par l'Office fédéral du sport.

Pour la piscine la condition *sine qua non* de l'engagement du Conseil d'Etat au niveau du subventionnement, c'était le bassin de 50 mètres, puisque ce serait le seul bassin à 50 mètres que nous aurions dans ce canton. Ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas l'ouverture dans le fond à un subventionnement général d'infrastructure.

res ensuite de type régional mais seul le concept, ou en tout cas la planification, l'enquête qui sera faite sur les infrastructures d'importance cantonale et régionale, nous donnera le cas échéant cette indication.

Je vous invite dès lors à accepter le postulat mais à rejeter la motion, car elle est nettement prématurée.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1046.08 Emmanuelle Kaelin-Murith/Jacques Vial est refusée par 49 voix contre 33. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 33.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

Se sont abstenus:

Duc (BR, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Le Président. Nous passons au vote sur le postulat René Thomet/Carl-Alex Ridoré (réalisation et exploitation d'infrastructures sportives d'envergure cantonale). Je rappelle que les postulants se rallient à la proposition du Conseil d'Etat, qui accepte le postulat dans le sens du point 4 de cette réponse.

– Au vote, la prise en considération du postulat P2028.08 René Thomet/Carl-Alex Ridoré est acceptée par 81 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC,

PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

A voté non:

Dorand (FV, PDC/CVP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Bussard (GR, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2025.07 Solange Berset/Nadine Gobet (dixième année linguistique)¹

Prise en considération

Berset Solange (PS/SP, SC). Le traitement de ce postulat vient un peu comme la grêle après la moisson, puisque l'une des propositions de ce concept cantonal, concept qui vient d'être mis en consultation, tient compte de notre proposition qui consiste à donner plus de facilités aux jeunes qui souhaitent effectuer cette dixième année linguistique. Par conséquent, merci au Conseil d'Etat de proposer l'acceptation de ce postulat déposé avec ma collègue Nadine Gobet.

Pour maîtriser la langue, la pratique dans le terrain est indispensable et participer à une année d'immersion linguistique est certainement la méthode la plus efficace.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous apprend que le canton de Fribourg n'a pas connu le succès escompté à la fin des années nonante lorsqu'il a tenté d'étendre les échanges avec d'autres cantons. Il est certainement temps, aujourd'hui, d'entreprendre à nouveau des dé-

¹ Déposé et développé le 12 décembre 2007, *BGC* p. 2141; réponse du Conseil d'Etat le 10 juin 2008, *BGC* p. 1114.

marches pour que ces échanges puissent être effectués de manière quasi systématique entre tous les cantons de notre petit pays. Une année linguistique, c'est vraiment la chance d'apprendre la langue réelle, telle qu'elle est parlée durant les activités scolaires et, de plus, dans un cadre familial. Ainsi, il est impératif de faciliter les démarches et le processus nécessaire afin que tous les jeunes qui le souhaitent puissent effectuer cette année en simplifiant les procédures. En conséquence, merci d'accepter ce postulat.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le postulat Berset-Gobet avec attention. Son texte rappelle les possibilités offertes en matière de dixième année linguistique. Les postulantes demandent au Conseil d'Etat de présenter un rapport sur cette dixième année et d'analyser différents points y relatifs, notamment le fonctionnement des échanges et les critères retenus. Elles proposent quelques pistes de réflexion pour d'éventuelles modifications.

Le groupe démocrate-chrétien tient à saluer les efforts du canton de Fribourg dans ce domaine, puisqu'il a signé 2 conventions; l'une avec quelques cantons de suisse alémanique et l'autre avec des cantons romands. Le canton de Fribourg a même tenté, à la fin des années nonante, d'initier la mise sur pied d'une convention nationale dans le domaine de la scolarité obligatoire qui réglerait les frais d'écolage et la fréquentation d'une école dans un canton autre que celui de domicile, ceci à des fins linguistiques, mais sans succès. La promotion du bilinguisme semble bien constituer une priorité pour le Conseil d'Etat. Les modalités d'échange sont variées et on peut relever à satisfaction que la motivation de l'élève est au cœur des critères d'admission retenus.

Notre groupe soulève cependant un petit bémol. La difficulté à trouver des familles d'accueil. Nous invitons le Conseil d'Etat à réfléchir à une éventuelle amélioration du système dans ce domaine. L'accueil est-il suffisamment attractif pour la famille d'accueil? La prospection auprès des populations concernées est-elle suffisante? Les familles de notre canton dont un enfant a pu bénéficier de ce programme sont-elles systématiquement encouragées à accueillir un jeune? Les possibilités d'accueil sont indispensables à la réalisation des échanges linguistiques et il serait dommage que des jeunes motivés se voient refuser la dixième année en raison de problèmes dans ce domaine.

Sur la base de ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter ce postulat.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Im Namen der Mitte-Links-Fraktion kann ich Ihnen sagen, dass wir einstimmig der Erheblicherklärung zustimmen werden.

Ich möchte diese Zustimmung mit zwei Bemerkungen verbinden: In der Antwort des Staatsrates auf Deutsch heisst es etwas anderes am Schluss als in der französischen Version. Der Staatsrat beantragt auf Deutsch, diese Antwort als ersten Bericht zu betrachten und das kantonale Sprachenkonzept als Schlussbericht und auf französisch heisst es etwas anderes, nämlich «*que le Conseil d'Etat va intégrer les propositions concernant*

la dixième année dans le concept.» Cela signifie que le rapport va être à part et non pas la réponse au postulat. J'aimerais des précisions là-dessus parce j'imagine que le texte français fait foi.

Ich habe weiter vor mir den Vorschlag 3 im Sprachenkonzept, im kantonalen. Diesem Vorschlag 3, der das 10. partnerschaftliche Schuljahr betrifft, kann ich sehr zustimmen. Ich möchte Ihnen einfach sagen, was ich als jemand, der Jugendliche am Ende oder während des 9. Schuljahres begleitet, da sehe und beobachte: Ich denke, es wäre gut, wenn der administrative Ablauf zur Zulassung zum 10. partnerschaftlichen Schuljahr, oder zum 10. Schuljahr überhaupt, gestrafft werden könnte. Manchmal dauert es bis im Juni, bis die Jugendlichen wissen, ob sie ein 10. Schuljahr absolvieren können. Sie werden mir vielleicht antworten, dass das auch im Interesse der Jugendlichen ist, die dann das 10. Schuljahr nur als Ausweidlösung absolvieren werden. Ich denke aber, es wäre gut, das 10. Schuljahr wäre eine Option, die man wählt, und die man nicht als Ausweichmöglichkeit betrachtet und benutzt.

Mit diesen Bemerkungen werden wir der Erheblicherklärung im Sinne des Staatsrates zustimmen.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion hat das Postulat Berset / Gobet betreffend das 10. partnersprachliche Schuljahr ausgiebig diskutiert und unterstützt dieses einstimmig. Wir sind der Auffassung, dass mit diesem Postulat, respektiv mit dem Bericht danach, eine sehr wichtige Richtung in unserem zweisprachigen Kanton eingeschlagen wird. An dieser Stelle möchte ich dem Staatsrat für die ausführliche Antwort danken und bin sehr froh über die Haltung und die Äusserungen in den Freiburger Nachrichten vom 3.2.2009 von unserer Erziehungsdirektorin Frau Chassot betreffend das 10. partnersprachliche Schuljahr und die neuen Vorschläge des Konzeptes. An dieser Stelle ein Danke an Frau Chassot für die ausgiebigen Antworten.

Doch habe ich ein weiteres Anliegen: Für mich persönlich ist das Beherrschen mehrerer Sprachen von äusserst hoher Wichtigkeit. Dies besonders jetzt, wo wir schon von der Vision unserer Regierung erfahren haben, dass vielleicht bald Sense- und Saanebezirk und Stadt fusionieren werden. Auch wenn dies für mich eher einer Halluzination gleichkommt.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). En tant que cosignataire du postulat, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse favorable à notre postulat. Afin de faire face à l'évolution de la société et du marché du travail en particulier, nous nous devons d'être sensibles aux questions du bilinguisme, qui est un élément constitutif de notre Constitution cantonale. Dans cet esprit, des mesures sont proposées dans le concept cantonal d'enseignement des langues, actuellement en consultation, pour favoriser l'apprentissage de la langue partenaire, dont justement le renforcement de l'offre de la dixième année linguistique pour répondre aux besoins de l'économie. N'oublions pas que le bilinguisme est régulièrement mis en avant par notre canton lors de contacts en vue d'implantations d'entreprises.

Aussi, conformément au programme gouvernemental, qui souhaite profiler le bilinguisme comme un atout de notre canton, je vous invite à accepter ce postulat.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les députés qui, comme le propose le Conseil d'Etat, acceptent le postulat Solange Berset-Nadine Gobet. Il est vrai que c'est un dispositif important que cette dixième année linguistique est qu'elle est également au cœur du concept cantonal sur l'enseignement des langues. Permettez-moi tout d'abord de vous donner quelques chiffres pour l'année scolaire 2008–2009. Ce sont en tout 188 élèves qui ont pu bénéficier de cette dixième année linguistique. Au moment des inscriptions et pour répondre à M. le Député de Roche, nous en avons plus de 339. 87 se sont retirés en cours de procédure et c'est pour ça que je dis que nous n'arriverons pas véritablement à «straffen», comme vous dites, la procédure à tel point que nous puissions, dans le fond, trouver rapidement une solution et donner rapidement des réponses pour tout un chacun. Ce qui me fait le plus mal au cœur est que pour 51 élèves, nous n'avons pas pu trouver de solution alors qu'ils auraient été intéressés par cette dixième année linguistique. Chaque année, cette dixième année connaît plus de succès et le nombre d'élèves est de plus en plus grand et nous cherchons dans les autres cantons, ainsi que dans l'autre partie linguistique du canton, des possibilités de placement de ces élèves.

Comment ces 188 élèves vivent-ils cette dixième année linguistique? Eh bien, il y en a 69 parmi eux qui rentrent chaque jour au domicile parental; cela veut donc dire qu'ils fréquentent un CO de l'autre partie linguistique du canton. 26 parmi eux ont un échange réciproque; cela veut dire que de famille à famille, les élèves vivent toute la semaine dans l'autre partie linguistique du canton. Et puis, il y en a 93 qui peuvent vivre dans une famille d'accueil et ne rentrer, le cas échéant, que le week-end. Les formules que nous privilégions sont évidemment celles de l'échange réciproque, qui nous facilite la recherche de places, et celles de la vie dans une famille d'accueil.

Cela a déjà été indiqué ce matin, nous voulons encore compléter cette offre; nous voulons essayer encore de l'enrichir. Raison pour laquelle vous trouverez dans le concept sur les langues, qui est en consultation actuellement, 2 propositions. Tout d'abord, de maintenir évidemment l'offre existante, de la soutenir encore et puis de l'élargir par 2 possibilités. La première serait de valider cette dixième année linguistique comme une année de programme supplémentaire dans une classe plus exigeante; à savoir lui donner à la fois la chance de passer, par exemple, d'une filière exigence de base à une filière générale ou d'une filière générale à une filière pré-gymnasiale. Nous souhaitons également examiner la possibilité, et elle est soumise à consultation, d'instaurer des classes de dixième année bilingue dans les écoles du cycle d'orientation. Cette année bilingue pouvant être une année dans laquelle nous mélangerions les 2 langues ou dans laquelle nous donnerions un enseignement dans l'autre langue à des classes majoritairement de la langue partenaire.

Comme vous le voyez, ce ne sont pas, en soi, les idées qui manquent. Pour cela, le Conseil d'Etat a aussi toujours mis les moyens pour cette opération. Ce qui nous fait défaut, c'est l'accueil de ces élèves et là, nous devons encore effectivement y travailler et chercher d'autres solutions et je vous remercie de nous aider pour cela.

Avec une dernière remarque, j'espère que M. le Député Piller reconnaîtra que là, le Conseil d'Etat n'halucine pas.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 83.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1052.08 Xavier Ganioz/ Jean-Pierre Siggen (chèque-formation fribourgeois: garantir l'éman- cipation par le savoir)¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). La Suisse et notre canton, par analogie, ne peuvent s'illustrer dans l'écono-

¹ Déposée et développée le 7 mai 2008, BGC p. 799; réponse du Conseil d'Etat le 9 décembre 2008, BGC p. 349.

mie européenne et mondiale par la seule richesse de nos ressources naturelles. Nous ne sommes riches ni d'or jaune ni d'or noir. Par contre, le haut niveau de formation assuré dans notre pays nous octroie une matière première très concurrentielle: la qualité de nos ressources humaines.

La formation de nos jeunes mais aussi la formation continue des adultes sont les clés de cette qualité de nos ressources humaines. D'ailleurs, en cette période de crise, les plans de relance proposés par les différents Etats concernés mettent au centre cette formation continue. Chez nous, des bourses, prêts, facilitations fiscales, existent pour la formation initiale et pour le perfectionnement professionnel mais en lien uniquement avec l'activité exercée. Pour les personnes désireuses de se former dans le but de réorienter leur carrière ou de changer d'emploi, cette facilité n'existe plus. Prenons l'exemple d'une vendeuse en grande surface, bénéficiant du CFC, désireuse de suivre des cours de langue ou d'informatique pour travailler dans le secteur du secrétariat, pour elle, aucune aide n'est octroyée ni en termes financiers ni en termes de défiscalisation. Il y a donc un vide clair à combler car ce qui est en jeu n'est rien moins que de garantir l'émancipation par le savoir.

Dans ce sens, nous vous proposons qu'un chèque-formation fribourgeois soit mis sur pied afin d'apporter cette aide encore non existante. Les idées maîtresses de ce chèque-formation sont les suivantes:

- l'attribution d'un montant annuel de formation;
- la limitation de l'accès au montant en fonction du revenu;
- l'établissement de critères clairs, à la fois pour les candidats au chèque-formation et pour les institutions de formation;
- la création d'un système de formation motivant; enfin,
- le retour sur investissement pour le canton en termes de résidents formés correctement et concurrentiels sur le marché de l'emploi.

Ces lignes de force étant soulignées, quelques points supplémentaires doivent être mentionnés pour la cohérence du projet. Tout d'abord, il faut que le projet s'adresse effectivement et en priorité à celles et ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les personnes au bénéfice d'une formation limitée ou sans formation, d'où l'idée de limiter l'accès au chèque-formation aux revenus bas et moyens.

Deuxièmement, ce chèque-formation ne doit pas se réduire à un arrosage incontrôlé, dispersant la manne étatique, mais permettre effectivement aux plus défavorisés de sortir de leur logique de classe et d'effectivement s'émanciper par le savoir.

Ensuite, le chèque-formation genevois a démontré que les personnes les plus concernées, dans un premier temps, ne s'adressent pas facilement à cette aide, à cet encouragement de l'Etat. Est donc directement liée à la présente motion, la nécessité d'établir un accompagnement, un mouvement concret vers ces personnes à qui s'adresse prioritairement le projet de chèque-formation,

par exemple en démarchant directement auprès des entreprises du canton.

Dans le même esprit et pour donner un caractère intéressant et motivant au chèque-formation, il faut tenir compte absolument du passé scolaire des candidats au chèque, ceci afin qu'ils et elles ne soient pas découragés-e-s d'y recourir. De plus, la présente motion ne se veut pas une menace pour les institutions qui, comme l'Université Populaire, par exemple, bénéficient d'ores et déjà d'un soutien public conséquent, ceci implique donc un engagement volontaire de l'Etat.

Enfin, cela ne vous aura pas échappé, vous aurez remarqué que la présente motion est paraphée par un représentant patronal et un syndicaliste. Si donc chien et chat peuvent s'entendre sur cette idée de chèque-formation, je formule l'espoir que notre motion ne se heurtera pas à un clivage stérile gauche-droite.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). J'ai pris connaissance avec beaucoup de satisfaction de la réponse à la motion déposée avec mon collègue Xavier Ganioz. Le chèque-formation permettra, je l'espère, de briser une sorte de cercle vicieux où les personnes sans formation n'ont aucune incitation à faire un premier pas. Soit leur milieu, soit les contacts qu'elles ont établis ne le leur permettent pas. Si cet appui demeure, il est vrai, subsidiaire à la responsabilité individuelle de se former, il n'en est pas moins nécessaire. Je partage la proposition du Conseil d'Etat de réaliser d'abord une sorte de projet-pilote afin de pouvoir toucher très précisément celles et ceux qui ont besoin de cet appoint.

A cet égard, et pour atteindre ce public-cible, il sera indispensable d'engager les entreprises elles-mêmes et bien entendu de s'appuyer sur le réseau des associations professionnelles; une raison pour moi, bien entendu, largement suffisante pour que le représentant des patrons s'allie sans hésitation au représentant des travailleurs pour vous inviter à accepter notre motion dans le sens du Conseil d'Etat.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Sans trop de soucis, nous pouvons affirmer que cette motion tombe à pic. Les chèques-formation peuvent également être considérés comme une sorte de plan de relance et la proposition du Conseil d'Etat de mandater une étude de faisabilité est donc la bienvenue.

La réponse met en évidence la problématique de l'accès à la formation pour les personnes non qualifiées. Sans vouloir en minimiser l'importance, notre groupe trouve que les chèques-formation ne doivent pas se limiter aux personnes non qualifiées. En effet, certaines personnes, bien que qualifiées mais dans un domaine sans débouchés, ont besoin de «se transformer» pour pouvoir changer d'orientation, pour rejoindre un secteur où il manque du personnel. Ce sont des personnes qui ont de grandes chances de réussir leur formation mais qui n'ont pas accès à une aide et qui se voient ainsi forcées de rester dans une impasse. C'est ce qui se passe pour les personnes qui subissent la loi sur le chômage, contrairement aux personnes prises en charge par l'assurance-invalidité, qui peuvent parfois bénéficier d'une aide.

De plus, notre pays bénéficie d'un catalogue immense en matière de formation professionnelle supérieure, avec des examens fédéraux possibles dans des domaines les plus divers. Il y en a plus de quatre cents reconnus! Dans ce domaine, les personnes, sans être au bénéfice d'une formation reconnue, peuvent, avec des exigences d'expérience professionnelle, se présenter à ces examens. Ces personnes financent elles-mêmes leur formation, qui coûte en moyenne environ 10 000 francs. Il serait également important qu'elles puissent recevoir une aide si elles remplissent les contraintes financières qui seront fixées.

A relever que notre canton de Fribourg fait partie des cantons les plus radins avec moins de 10% attribués à ce type de formation dans ses dépenses pour la formation professionnelle, la moyenne suisse étant de 16% et pouvant aller jusqu'à 20-25% dans les cantons de Berne, Zurich et Grisons.

Nous demandons ainsi que l'accès à ces chèques-formation ne se limite pas à des personnes sans qualification. Par contre, il est important que ces chèques ne soient octroyés que pour l'accès à une formation ou à un examen reconnu, ceci en raison de la jungle existant dans le paysage de la formation.

Avec ces remarques, le groupe Alliance centre gauche, à sa totalité moins une abstention, accepte cette motion.

Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a étudié la motion concernant le chèque-formation et c'est à l'unanimité qu'il soutient cette motion, qui ouvre une nouvelle fenêtre sur la formation continue des adultes en l'occurrence peu ou pas qualifiés. Elle réussit le pari de concilier les intérêts d'employés peu qualifiés et ceux des entreprises de plus en plus exigeantes en matière de formation et de flexibilité. L'aide financière directe prévue est certes modeste, c'est que l'intérêt du chèque-formation réside avant tout dans l'effort et les moyens qui seront investis pour atteindre le public-cible et l'accompagner dans sa démarche. Les personnes sans formation, en particulier les femmes, représentent encore un pourcentage important de la population, de même que ceux et celles qui, regrettant le choix fait parfois dans l'urgence à la sortie de l'école obligatoire, souhaitent retourner sur les bancs de l'école.

Le groupe démocrate-chrétien rejoint le Conseil d'Etat et les motionnaires dans leur souci d'atteindre prioritairement les plus concernés. L'organisme mandaté à cet effet ainsi que des critères précis devront permettre de franchir les barrières culturelles et psychologiques considérées comme principal obstacle dans une pré-étude datée de 2007. Avoir plusieurs cordes à son arc est plus que jamais un atout lorsque l'on parle de formation professionnelle. Aidons chacun et chacune à se procurer la première de ces cordes qui pourra ultérieurement lui servir de passerelle vers les suivantes.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter cette motion.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). A l'instar du Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que le chèque-formation mérite une étude

de faisabilité et, le cas échéant, l'initiation d'un projet-pilote en la matière.

Ceci dit, nous ne voulons pas que cet instrument devienne un nouveau produit d'arrosage tous azimuts. C'est pourquoi, le groupe de l'Union démocratique du centre fait siennes les considérations émises par le Conseil d'Etat dans sa réponse aux motionnaires, à savoir déterminer de manière stricte les conditions d'octroi du chèque-formation. A cet effet, le revenu imposable des bénéficiaires devra être une condition d'octroi. Et que l'on ne vienne pas une nouvelle fois nous opposer la loi sur la protection des données pour empêcher les contrôles!

Les instituts de formation, qui encaisseront les chèques, devront aussi répondre à des critères très stricts. Pour ce faire, il s'agira de tirer les leçons des abus constatés avec certains fournisseurs de prestations qui gravitent autour des mesures d'insertion sociale.

Avec ces considérations, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutient cette motion.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné et débattu de la motion du chèque-formation pour les personnes au bénéfice d'une formation limitée ou sans formation et qui désirent se former pour réorienter leur carrière et/ou changer d'emploi.

Chèr(e)s collègues, le chèque-formation a-t-il vraiment lieu d'exister? A cette question, nous avons émis plusieurs remarques dont voici les principales.

L'objectif de la loi sur la formation des adultes visant à améliorer le niveau de formation des personnes peu ou pas qualifiées n'est que partiellement atteint. Les résultats de la pré-étude de la Commission cantonale de la formation des adultes en démontrent la nécessité. La difficulté d'accès aux cours de formation continue est un fait avéré pour cette catégorie de personnes. En effet, ce sont les personnes les moins formées qui participent le moins à la formation continue aussi de par l'obstacle financier. La vigilance quant à sa concrétisation doit être de mise. En effet, celle-ci ne nous paraît pas si simple et une des grandes difficultés sera la promotion de ce concept auprès des bonnes personnes. Toucher le public cible doit rester un des aspects les plus importants. Les lignes fortes des motionnaires et la réponse du Conseil d'Etat donnent des pistes claires afin de donner un cadre bien défini à ce chèque-formation, qui aura aussi le pouvoir de limiter les éventuels abus.

Compte tenu des propos évoqués ci-dessus, on ne peut que conclure en vous disant que cette motion vise une tranche de population bien définie et surtout méritante. S'émanciper par le savoir, ne peut être qu'un plus pour la qualité de nos ressources humaines et générer un impact sur le marché du travail qui ne peut être que positif. Par conséquent, tout encouragement à la formation pour ce public cible doit obtenir, sans aucune ambiguïté, notre soutien, même s'il comportera certaines difficultés de mise en place pour en garantir sa pérennité.

C'est dans ce sens que le groupe libéral-radical, à l'unanimité, soutient la démarche d'une étude de faisabilité et vous invite à accepter cette motion.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il est aujourd'hui prouvé que les personnes faiblement qualifiées sont également celles qui participent le moins à des activités de formation continue. En effet, plusieurs enquêtes de l'Office fédéral de la statistique ont démontré cette réalité. Comme le prévoit explicitement la loi sur la formation des adultes, l'Etat contribue à améliorer le niveau de formation des personnes ayant peu ou pas de qualification ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, selon son article 5. Par diverses mesures, l'Etat de Fribourg soutient de manière directe ou indirecte des actions en faveur des personnes faiblement qualifiées. On peut estimer le montant global de l'aide en ce domaine à plus de 3,3 millions de francs. Ainsi, la préoccupation des motionnaires est déjà prise en compte de manière importante par le Conseil d'Etat. Néanmoins, restent ouvertes les questions de l'information des personnes qui restent à l'écart de toute action de formation et de l'incitation à ce qu'elles se forment. Dans ce sens, la mise en place d'un chèque-formation peut effectivement jouer un rôle de déclencheur pour encourager les personnes à participer à des cours de formation pour adultes.

Comme l'a démontré l'expérience genevoise, une distribution large de chèques-formation ne parvient cependant pas à augmenter son accessibilité. Il convient donc de cibler de manière précise les personnes qui n'ont pas accès à la formation continue et d'entreprendre des actions d'information et de conseil. Plusieurs scénarios de mise en place d'un chèque-formation sont actuellement sur ma table. Pour répondre aux inquiétudes exprimées dans cette salle, il est très important de savoir que nous travaillons sur 3 axes différents. Tout d'abord, le public visé. Ensuite, l'offre de formation proposée et enfin le fonctionnement du dispositif pour l'information et l'administration. Nous voulons véritablement pouvoir toucher les personnes qui n'ont pas terminé une formation professionnelle du secondaire 2 et qui se trouvent sans solution en tant que telle. Nous voulons pouvoir mettre en œuvre et utiliser au mieux nos instituts de formation, ceux qui évidemment ont une certification EduQua et dans lesquels nous pouvons reconnaître également la qualité de leur formation. Nous voulons enfin que le travail administratif ne prenne pas une part trop importante du montant à disposition, faute de quoi nous échapperions ou nous manquerions le but visé.

Je suis dès lors satisfaite que les motionnaires acceptent la réponse du Conseil d'Etat sous cette forme. Nous devons lancer un projet pilote pour pouvoir mieux analyser les possibilités d'action et afin de pouvoir mieux centrer nos actions sur les personnes qui en ont le plus besoin.

Le fait que les motionnaires soient un représentant des syndicats et de l'Union patronale me laisse augurer

d'une excellente collaboration du monde du travail et je les en remercie d'ores et déjà.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 79 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Comminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—
- La séance est levée à 11 h 55.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*

—